

Commission de quartier 2.2

Croix-de-Pierre / Route d'Espagne



Mon Quartier + Facile

MAIRIE DE



TOULOUSE

Commission de quartier 2.2

Mardi 15 novembre 2022

ORDRE DU JOUR :

Introduction de la Maire de quartier **Julie PHARAMOND**

- 1. Transports en commun : Echanges avec Tisséo sur la desserte du quartier**
- 2. Extension du stationnement résident ? Mise en place sur le secteur Bénézet**
- 3. Quels projets pour le quartier ? Participation citoyenne et autres actualités**
- 4. Temps d'échanges**

Quelques rappels pour le bon déroulé de la réunion :



Attendre la fin de la présentation de chaque point pour demander à prendre la parole



Lever la main et attendre d' avoir le micro pour poser une question



Respecter la prise de parole de chacun

Rester courtois envers tous les participants



Prendre la parole de manière brève et concise

Pour toute demande personnelle,
veuillez prendre rendez-vous avec votre maire de quartier :
Par téléphone : 05 61 22 20 95
Par mail : julie.pharamond@mairie-toulouse.fr

Transport en commun : Echanges avec Tisseo sur la desserte du quartier

Commission de quartier 2.2
Mardi 15 novembre 2022

Le quartier 2.2 et sa desserte

Croix-de-Pierre – Route d'Espagne

tisséo
COLLECTIVITÉS



Un quartier d'habitat à dominante pavillonnaire

Deux générateurs scolaires majeurs
> lycées Gallieni et Déodat de Séverac

4 offres structurantes dans le quartier

T1 T2 L4 L5

+ 2 lignes fortes avec des passages toutes les 10 à 15' en pointe **13 34**

Un maillage dense

avenue de Muret et bd Déodat de Séverac desservis par **T1 T2** et connectés aux métro **A B** en 5 à 6 mn

route de Seysses connectée aux métro **A B** en moins de 15mn

route d'Espagne connectée au métro **B** en 12mn et à **Téléo** et à la ligne **25** en 5 à 6 mn

Commission de quartier 2.2
Mardi 15 novembre 2022

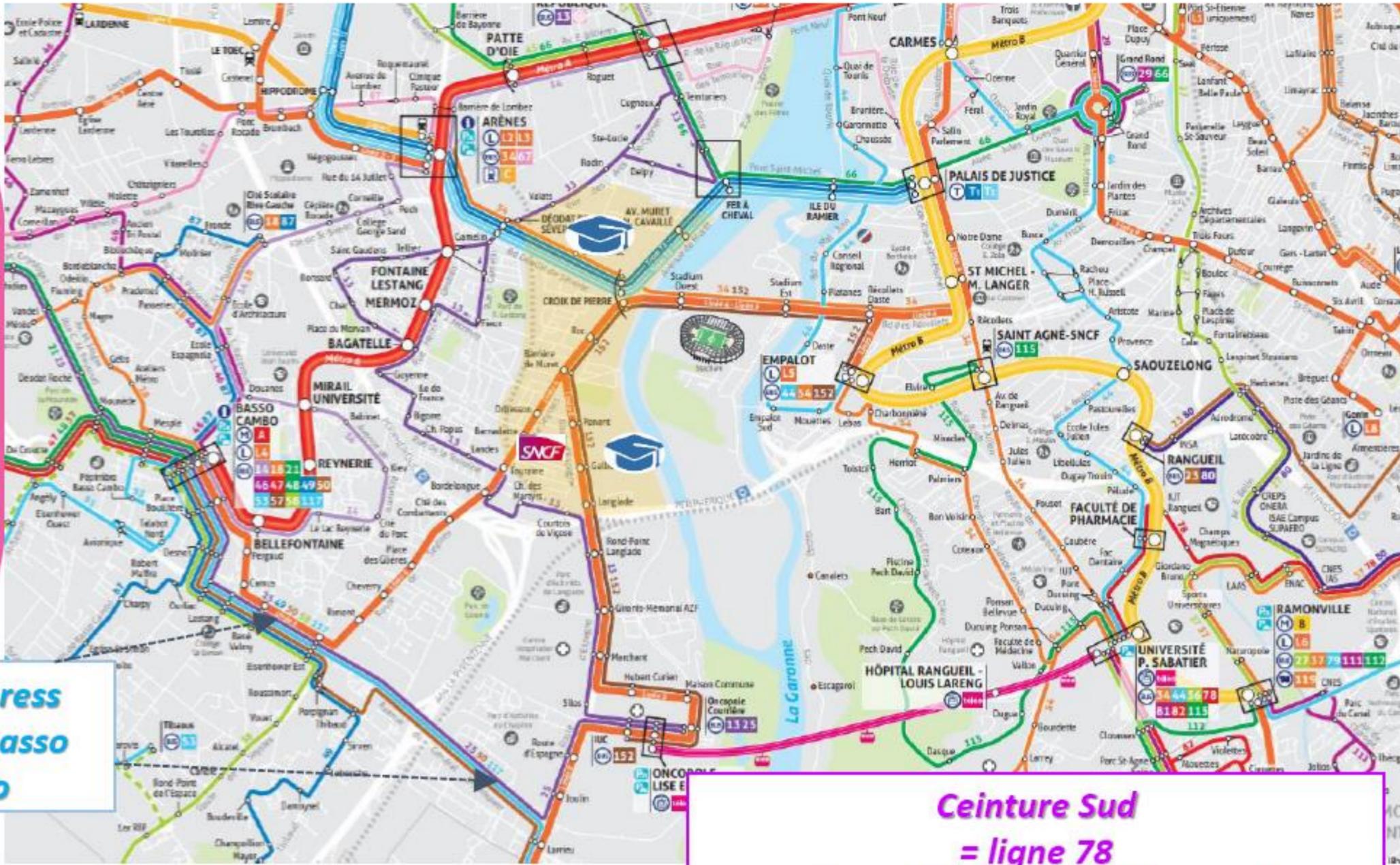
Fréquentation et offre des services TISSEO sur le quartier



Service	Itinéraire	Fréquentation septembre 2022*	Offre semaine (Pointe/Creux)	Offre samedi	Offre dimanche
TRAM					
T1	Palais de Justice / MEETT	25 900	4'30 en pointe 6' en creux sur le tronç commun	7'30 sur le tronç commun	10' sur le tronç commun
T2	Palais de Justice / Aéroport	18 000			
LINEO					
LINEO 4	Basso Cambo / Cours Dillon	9 900	9'/12' max	15'	20' à 30'
LINEO 5	Empalot / Portet Gare SNCF	5 500	9'/12' max	20' matin/15' ap-m	30'
renfort L5 152	Empalot / Oncopole	300	24 courses en heure de pointe	-	-
LIGNES FORTES					
13	St Cyprien - République / Oncopole	2 900	15'	25'	35'
34	Université Paul Sabatier / Arènes	5 200	10'/25'	20' matin/15' ap-m	30'
AUTRES SERVICES PRÉSENTS À L'ONCOPOLE					
Téléo	Université Paul Sabatier / Oncopole	6 000	temps d'attente maximal de 2mn		
25	Colomiers Gare / Basso Cambo / Oncopole	2 200	10'/30'	-	-

* moyenne des validations - lundi à vendredi hors vacances

Les projets structurants du secteur 2019-2025



**Ligne Express
Muret – Basso
Cambo**

**Ceinture Sud
= ligne 78
+ lignes 25 et Téléo à l'Oncopole
accessibles grâce aux lignes 13 et L5**

- Septembre 2019
 - création **L4**
- Décembre 2019
 - création **L5**
- Janvier 2020
 - doublement capacité ligne **A**
- Septembre 2021
 - lancement maillon Ouest Ceinture Sud = ligne **25** Oncopole ↔ Colomiers Gare
- Mai 2022
 - lancement **Téléo**
- A venir
 - > 2025 = ligne Express Muret-Basso Cambou



Ligne 25

Lancée le 30 aout 2021

Fonctionne du lundi au vendredi de 6h à 21h

offre hiver
10'HP / 30'HC

offre été
15'HP / 30'HC

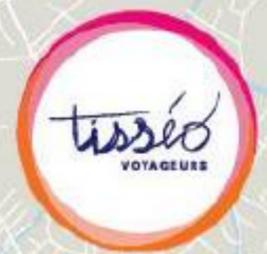
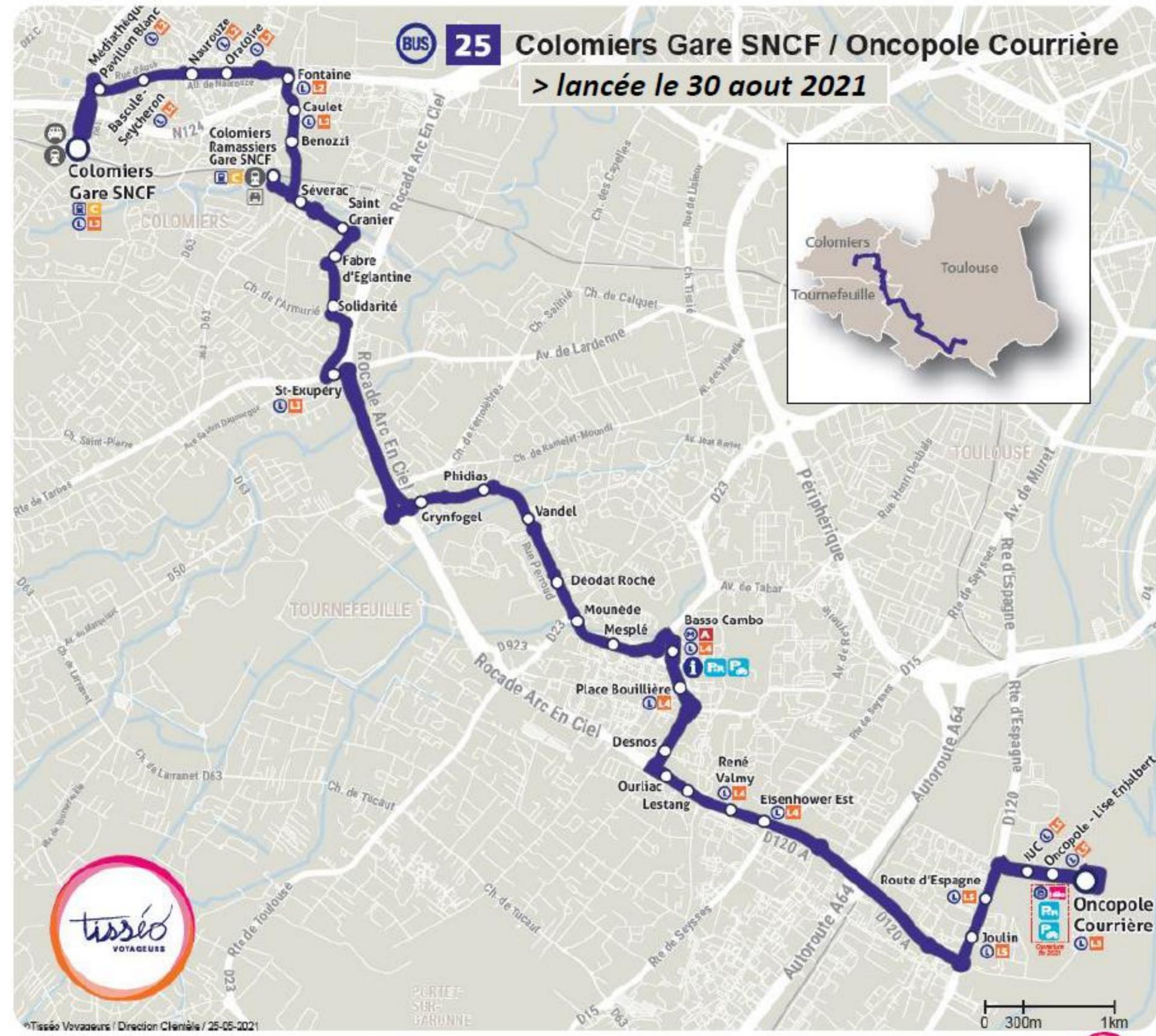
Oncopole Courrière – Colomiers Gare SNCF

Potentiel captable dans un rayon de 400m
24.000 habitants - 42.500 emplois

- Missions**
- desserte des zones d'emploi > pôle aéronautique, Basso Cambo, Eisenhower, Oncopole, Ramassiers, ...
 - maillage du secteur Ouest et Sud-Ouest > connexion à l'ensemble des services structurants du secteur (métro A, Téléo, ligne C, Linéo 2-3-4 et 5 + Linéo 11 et TAE à terme) et aux 4 P+R situés sur l'itinéraire

Objectifs de fréquentation 1ère année
3.000 validations par jour

- P+R de l'Oncopole = 500 places VP + 1 espace covoiturage + 1 local vélo
- P+R Basso Cambo (2022) = 600 places VP + 1 espace covoiturage + 1 local vélo



Téléo

Lancé le 14 mai 2022

- > offre de 5h15 à 00h30 (1h le week-end)
à 22h en période hivernale
- Des passages toutes les 1'30 en heure de pointe
- Des cabines de 34 passagers
- Un temps de parcours global de 10 à 13mn



Oncopole

Garonne

CHU Rangueil

B

Université Paul Sabatier

TÉLÉO

- 5 pylônes
- 3 stations
- 15 cabines en ligne



Commission de quartier 2.2
Mardi 15 novembre 2022



Desserte Parc Garonne horizon 2022

Desserte du Parc Garonne

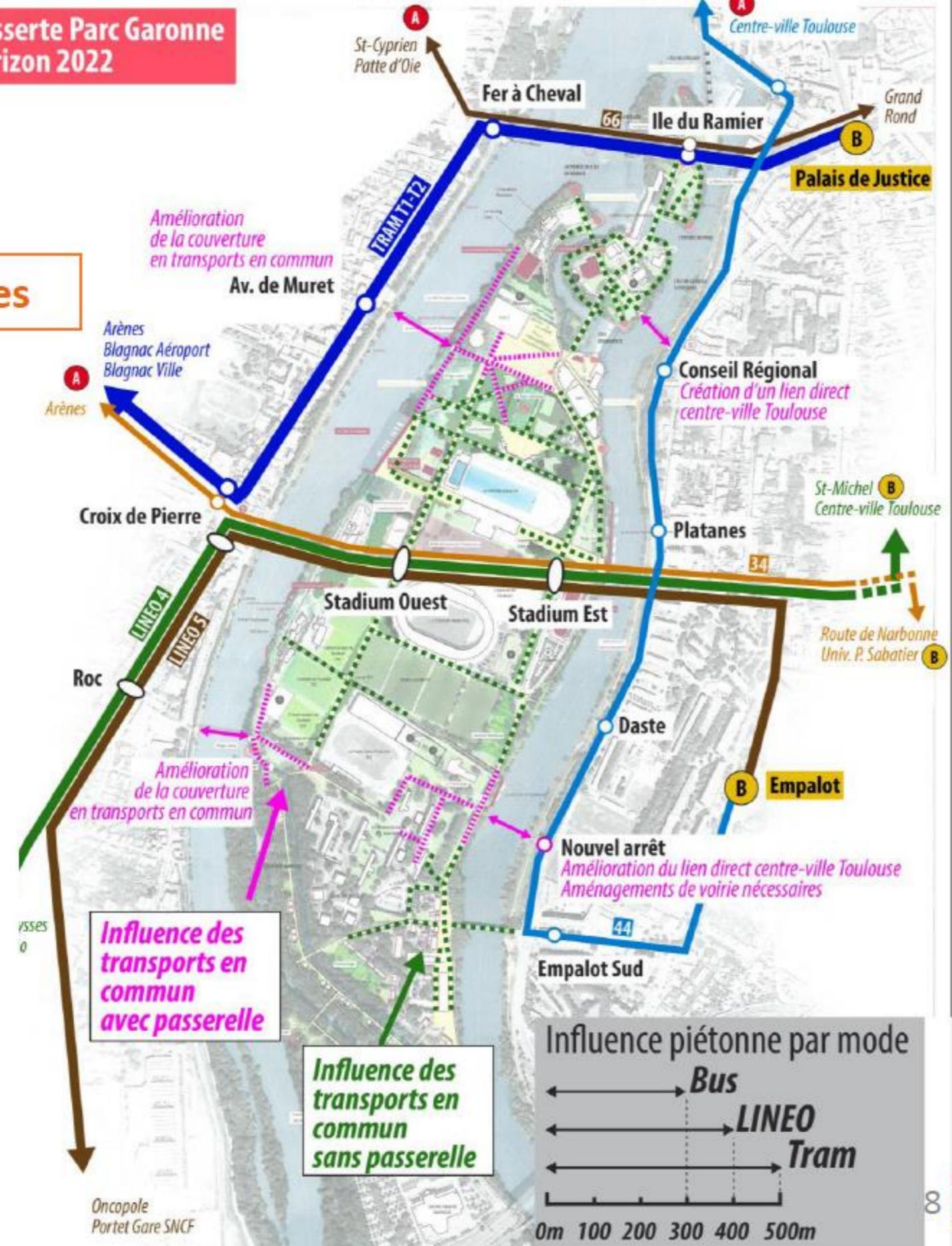
Demain, une desserte optimale avec la création des passerelles

Un site dans l'aire d'influence des services de transport en commun les plus structurants de l'agglomération avec une desserte assurée par :

- 1 métro - ligne B
- 2 tramway - T1 et T2
- 2 LINEO - LINEO 4 et LINEO 5
- 3 lignes fortes

ligne 34 en connexion avec les deux lignes du métro
 ligne 44 en connexion avec la ligne B et le centre-ville
 ligne 66 en connexion à la ligne A à St Cyprien

	Fréquence en pointe	Fréquence en creux	Fréquence soirée	Dimanche
Tramway T1-T2	4 min 30	6 min	10 min	10 min
LINEO 4	9 min	12 min	20 à 30 min	20 à 30 min
LINEO 5	9 min	12 min	20 à 30 min	30 min
Ligne 44	11 min	16 min	30 min	35 min
Ligne 66	15 min	15 min	-	-
Ligne 34	10 min	15 min	-	30 min



Echanges - Questions

Commission de quartier 2.2
Mardi 15 novembre 2022

Extension du stationnement résident : Mise en place sur le quartier Bénézet

Commission de quartier 2.2
Mardi 15 novembre 2022

Focus Déploiement du stationnement résidents

Extension du périmètre de stationnement payant et résident

Secteur « SARRAUT / BENEZET »

Au cœur de
votre quotidien

La politique de stationnement

Une stratégie intégrée dans la politique globale de mobilité de l'agglomération

Une stratégie déclinée :

- Sur le territoire métropolitain
- Sur le territoire de la commune de Toulouse, via le Plan Local de Stationnement

Une stratégie articulant toutes les offres et modalités du stationnement

Une réflexion articulant les différents types de stationnement :

- Le stationnement sur voirie : réglementation du stationnement des visiteurs, emplacements réservés
- Le stationnement dans les parcs en ouvrage : parking souterrain ou en silo
- Le stationnement en rabattement : parc relais
- Le stationnement privé : normes dans le PLUI-H pour les futures constructions, optimisation de l'offre privée existante

Objectifs du dispositif « stationnement payant et résidant » : améliorer les conditions de stationnement

Pour les résidents : faciliter le stationnement à proximité de leur domicile

Proposer le dispositif du stationnement payant avec un tarif résidant permet de :

- Diminuer le stationnement illicite
- Lutter contre les véhicules ventouses
- Libérer l'espace public pour sécuriser et aménager les déplacements de tous les usagers
- Optimiser le stationnement privé
- Matérialiser le stationnement

Sur les axes commerçants : améliorer l'accessibilité aux commerces et aux activités

Apporter une réponse pour les visiteurs de courte durée, via la tarification payante

- Libérer des places à proximité immédiate des commerces et des activités
- Favoriser la rotation des véhicules
- Lutter contre le stationnement longue durée

Etat des lieux et actions déjà engagées sur la Rive Gauche

Extension du périmètre de stationnement payant et résidant

Secteur « Sarraut / Benezet »

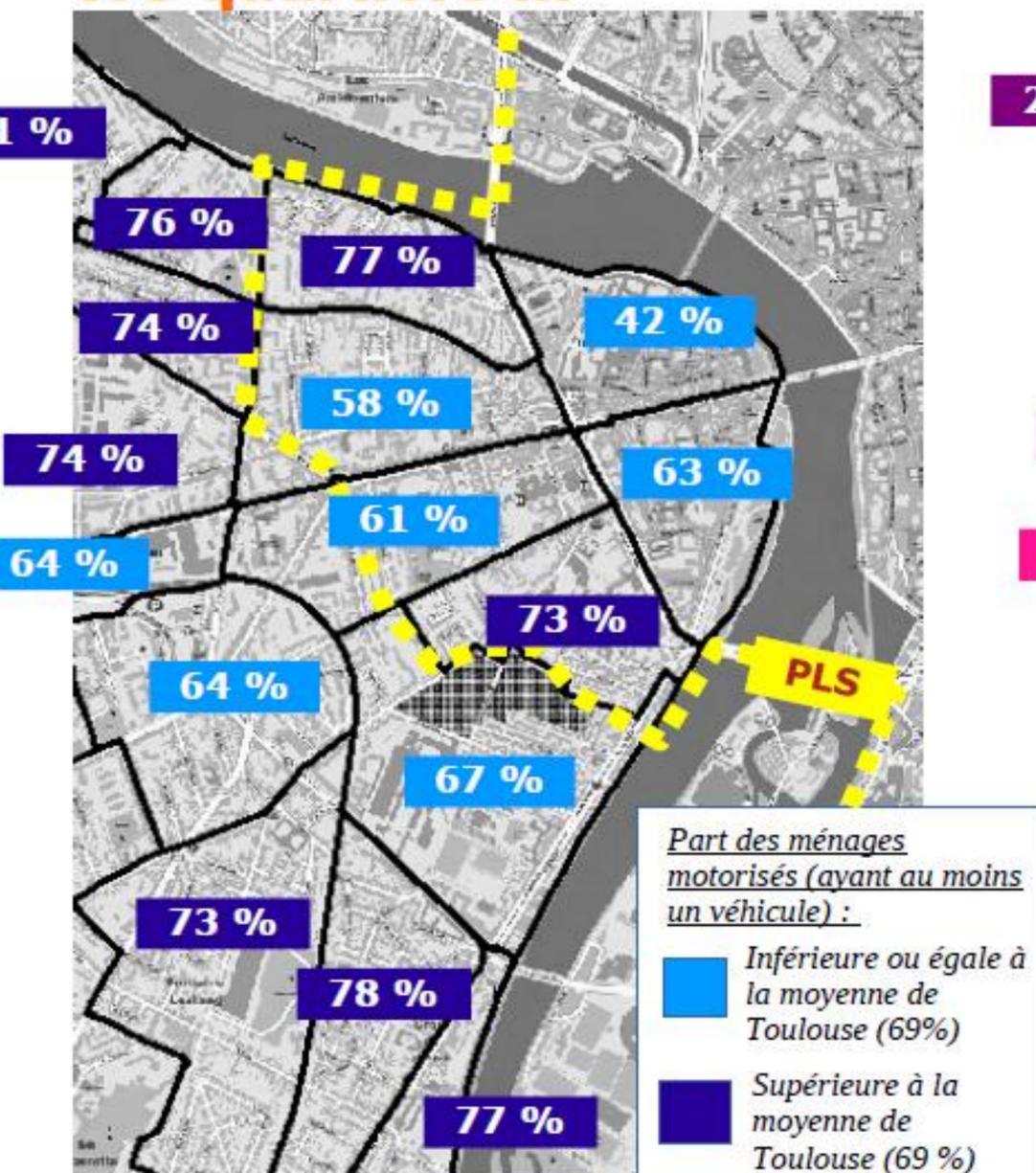


toulouse
métropole

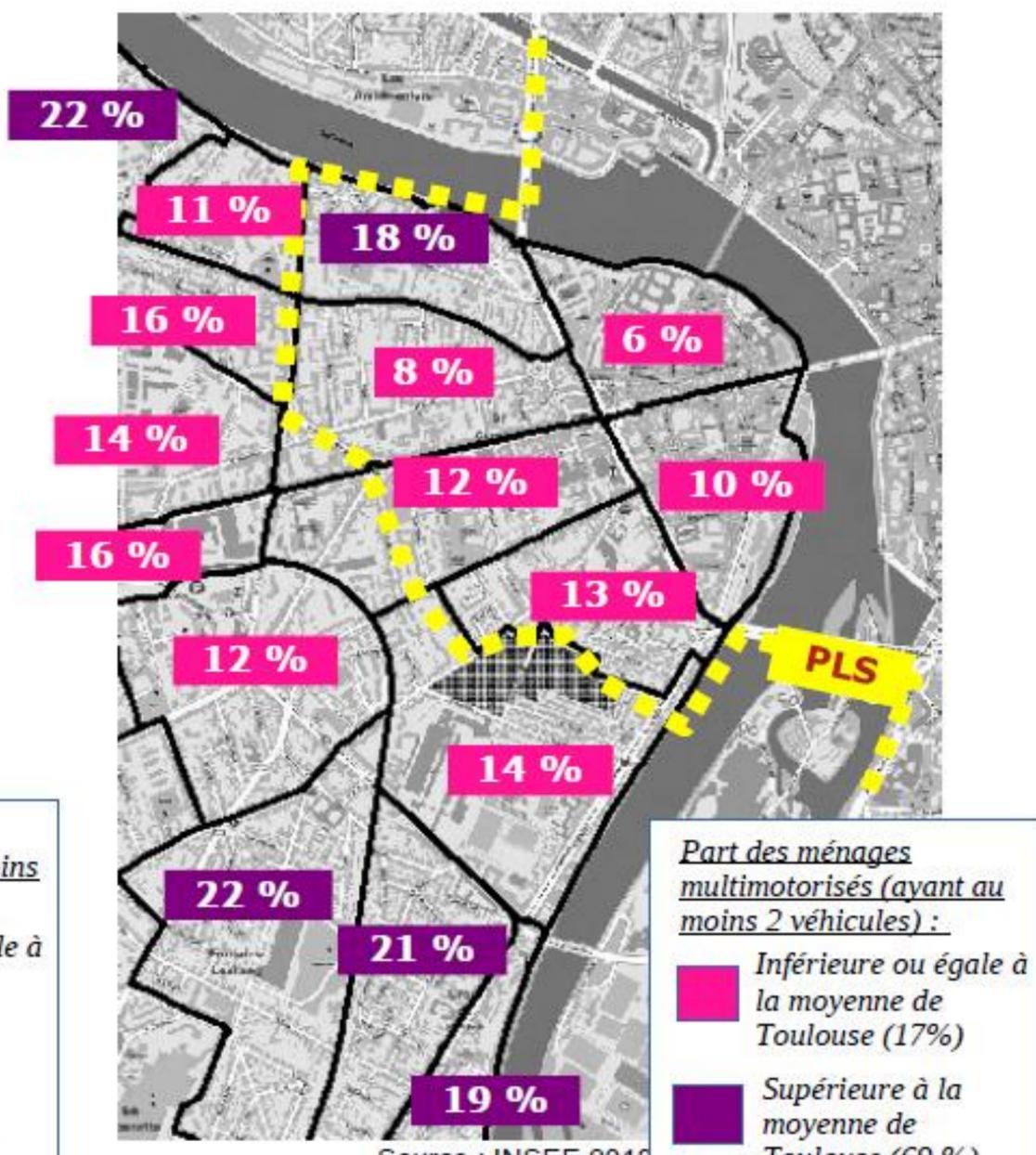
Etat des lieux et actions déjà engagées sur la Rive Gauche

La motorisation des ménages et équipement en stationnement privé

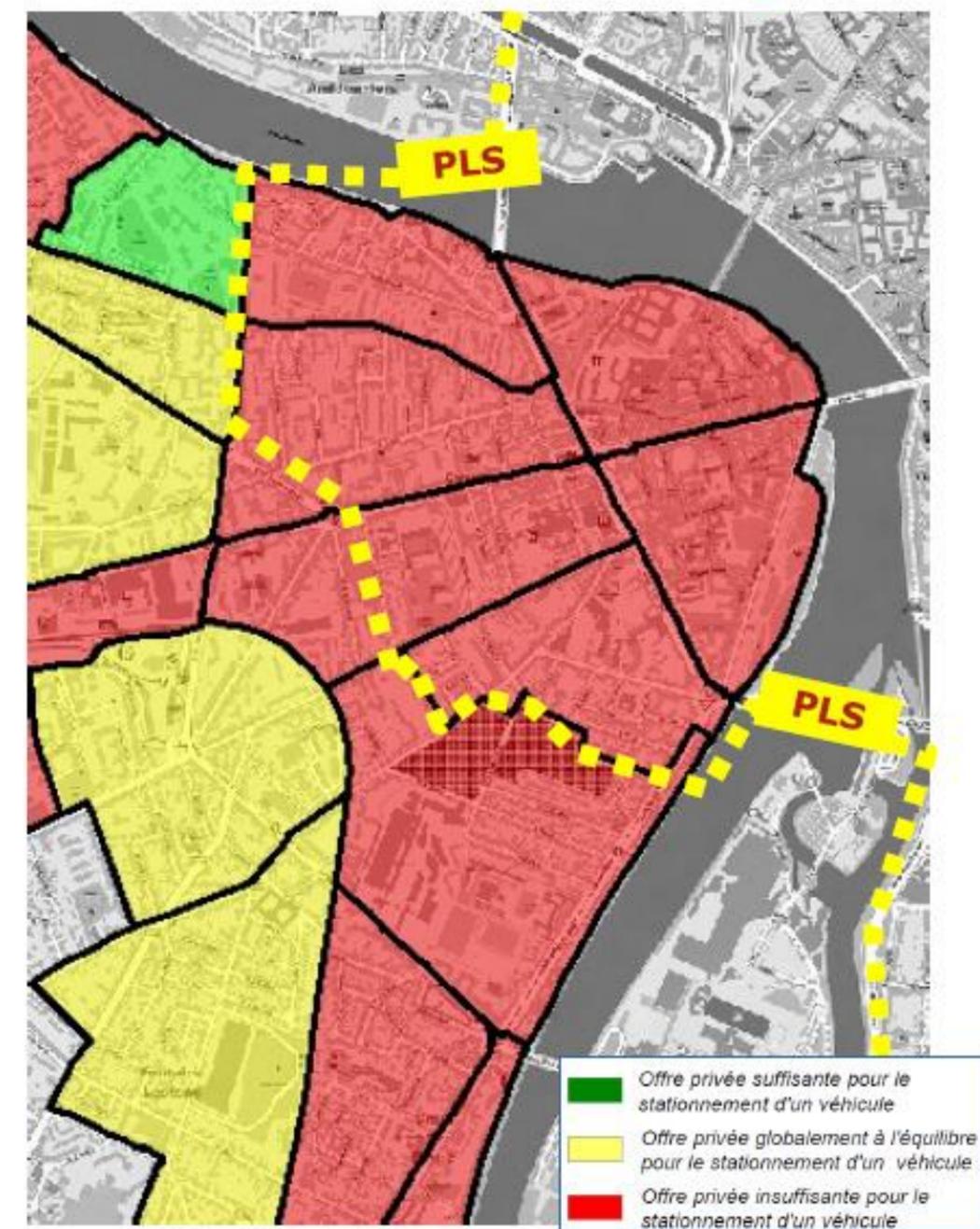
Une part des ménages motorisés disparate selon les quartiers ...



... la multimotorisation des ménages aussi



Un déficit d'offre privée pour le 1^{er} véhicule de ménage



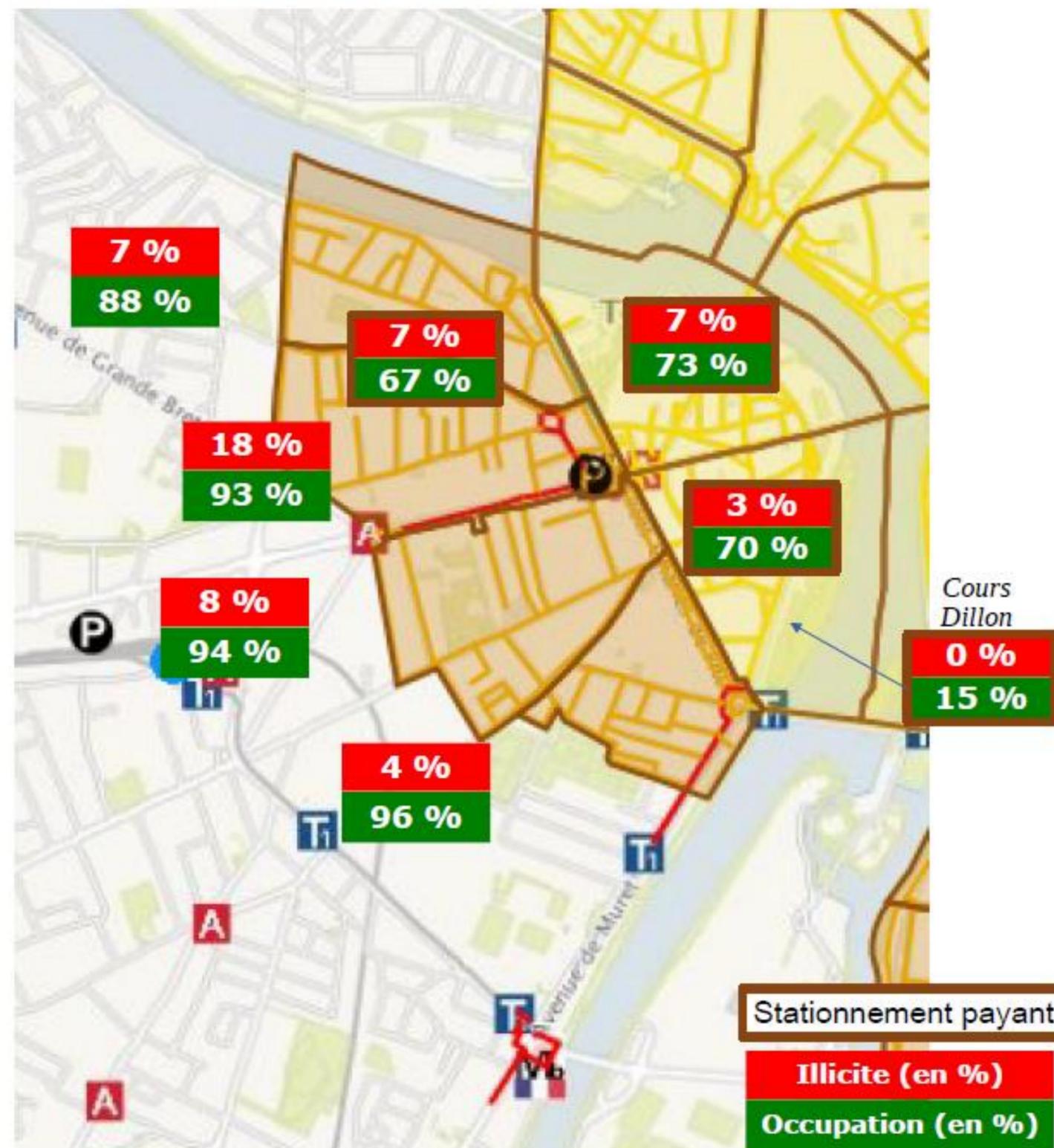
Les pratiques de stationnement observées

Dans le périmètre du stationnement réglementé payant, des conditions de stationnement très satisfaisantes...

- Des places toujours disponibles
- Un stationnement illicite faible facilitant la mobilité de tous les usagers de l'espace public
- Un équilibre entre offre de stationnement et usages

... et une occupation importante voire une saturation de l'espace public dans les rues ne disposant pas de stationnement réglementé

- Des conditions de stationnement très difficiles avec très peu de places libres
- Un stationnement illicite présent voire élevé
- Il y a plus de véhicules stationnés que d'espace pouvant les accepter



Etat des lieux et actions déjà engagées sur la Rive Gauche

Le stationnement réglementé payant aujourd'hui

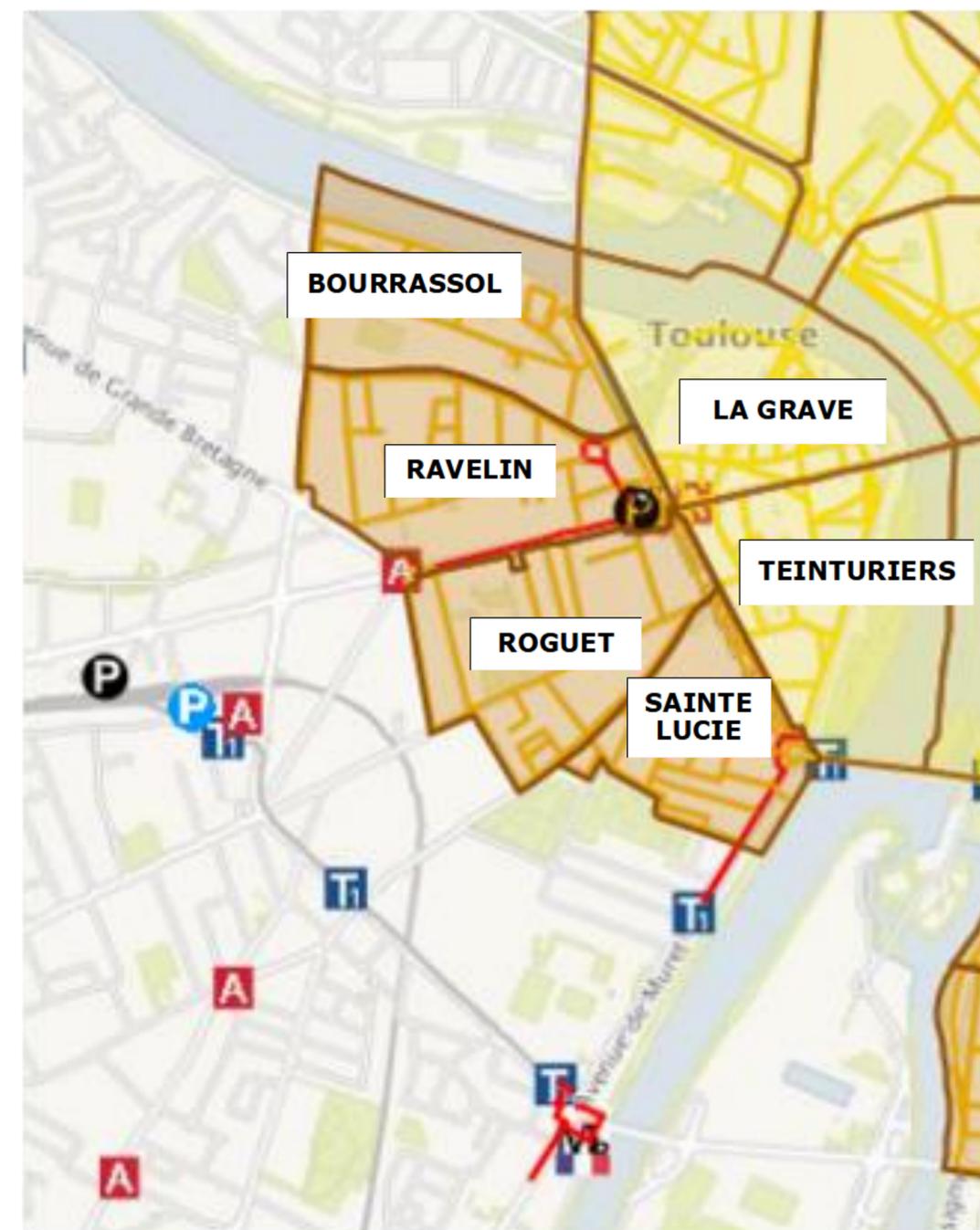
Les concertations et les actions réalisées depuis 2016 dans le quartier 2.1

- Décembre 2016 : finalisation du déploiement dans les quartiers résidents « La Grave » et « Teinturiers »
- Juin 2017 : concertation non aboutie à « Sainte-Lucie » et « Roguet »
- Octobre 2018 : réglementation du stationnement payant et résident dans les quartiers « Ravelin » et « Bourrassol »
- Novembre 2019 : réglementation du stationnement payant et résident dans les quartiers « Sainte-Lucie » et « Roguet »
- A compter du 14 novembre 2022 : réglementation de la centralité commerciale « Barrière de Bayonne / avenue de Grande-Bretagne », avec un accès au dispositif résident pour les habitants de cet axe

Des actions dans le quartier 2.2

- Avril 2018 : réglementation de la centralité commerciale « Croix de Pierre »
- Novembre 2019 : réglementation de la centralité commerciale « avenue de Muret » (entre la rue Arcs St Cyprien et G. Phoebus), liée à la place du Fer à Cheval

Le stationnement payant, avec ou sans dispositif résident, en novembre 2022



L'extension du périmètre de stationnement résidant : quartiers « Sarraut » et « Bénézet »

Extension du périmètre de stationnement payant et résidant

Secteur « Sarraut / Bénézet »

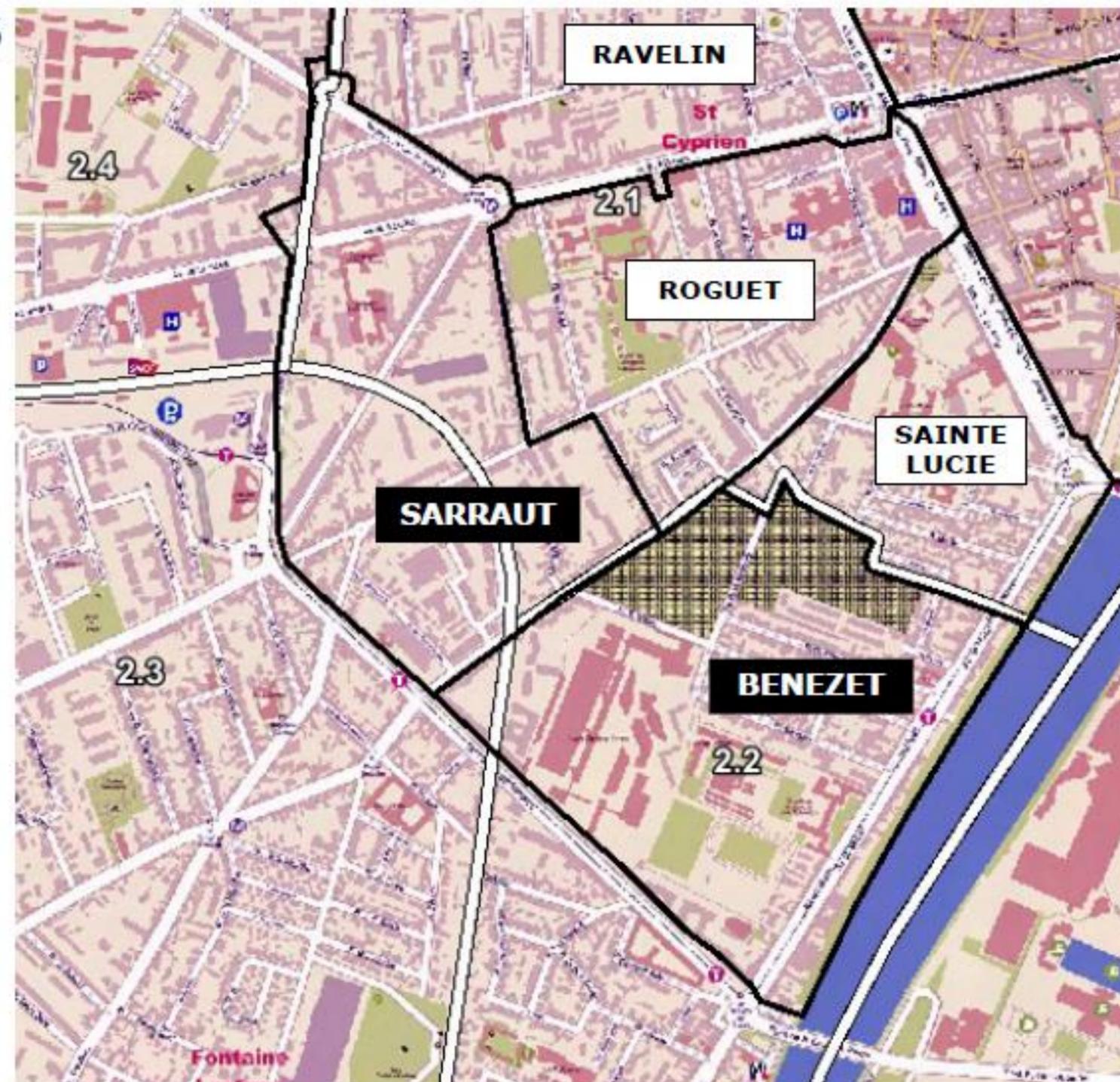
Extension sur deux quartiers résidants : Sarraut et Bénézet

Quartier résidant « Sarraut »

- Environ 350 places à réglementer
- Deux types de réglementations mises en œuvre :
 - un nouveau « faubourg commerçant » : avenue de Lombes
 - le barème tarifaire « faubourg »

Quartier résidant « Bénézet »

- Environ 200 places à réglementer
- Réglementation mise en œuvre : « faubourg »



Quartier résident « SARRAUT »

Environ 350 places

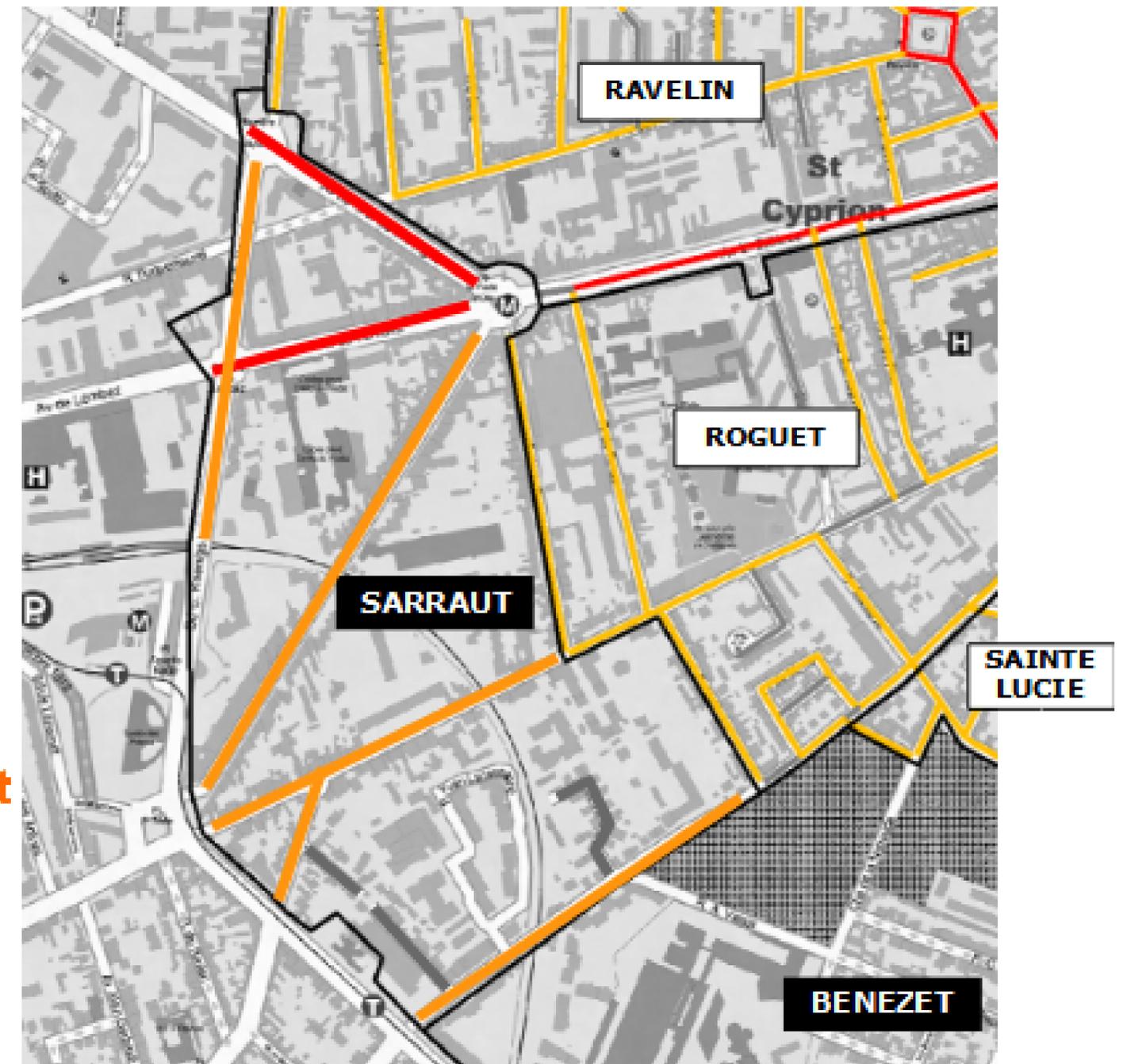
- Réglementation « Faubourg Commerçant », rue dite « rouge » : une nouvelle centralité concernée : avenue de Lombez / Barrière de Lombez
- Réglementation « Faubourg », rue dite « jaune » : toutes les autres rues du quartier disposant de stationnement matérialisé sur l'espace public

Les voies ayant déjà accès au stationnement résident (à compter du 14 novembre 2022)

- Place de la Patte d'Oie, avenue de Grande-Bretagne (section place de la Patte d'Oie – barrière de Bayonne), Barrière de Bayonne

Les voies disposant de places de stationnement matérialisées et les rues sans offre de stationnement public intégrées au stationnement résident

- Rue des Arcs Saint-Cyprien (section rue Molière – bd Déodat de Severac), rue Roquemaurel (section av de Grande-Bretagne – bd Gabriel Koengis), rue Yvan Lacassagne, rue Nungesser et Coli, boulevard Gabriel Koenigs (section barrière de Bayonne – trémie de la voie ferrée), barrière de Lombez, avenue de Lombez (section place de la Patte d'Oie – barrière de Lombez), allées Maurice Sarraut, impasse des Arcs Saint Cyprien, impasse Nungesser et Coli, rue de Cugnaux (section rue de la Gravette – place Emile Male)



Futurs axes du quartier résident Sarraut :

- Axe payant et résident 18h à 9h
- Axe payant et résident 24h/24
- Sans offre de stationnement public ?

Quartiers résidants Sarraut - Bénézet

Quartier résidant « BENEZET »**Environ 200 places**

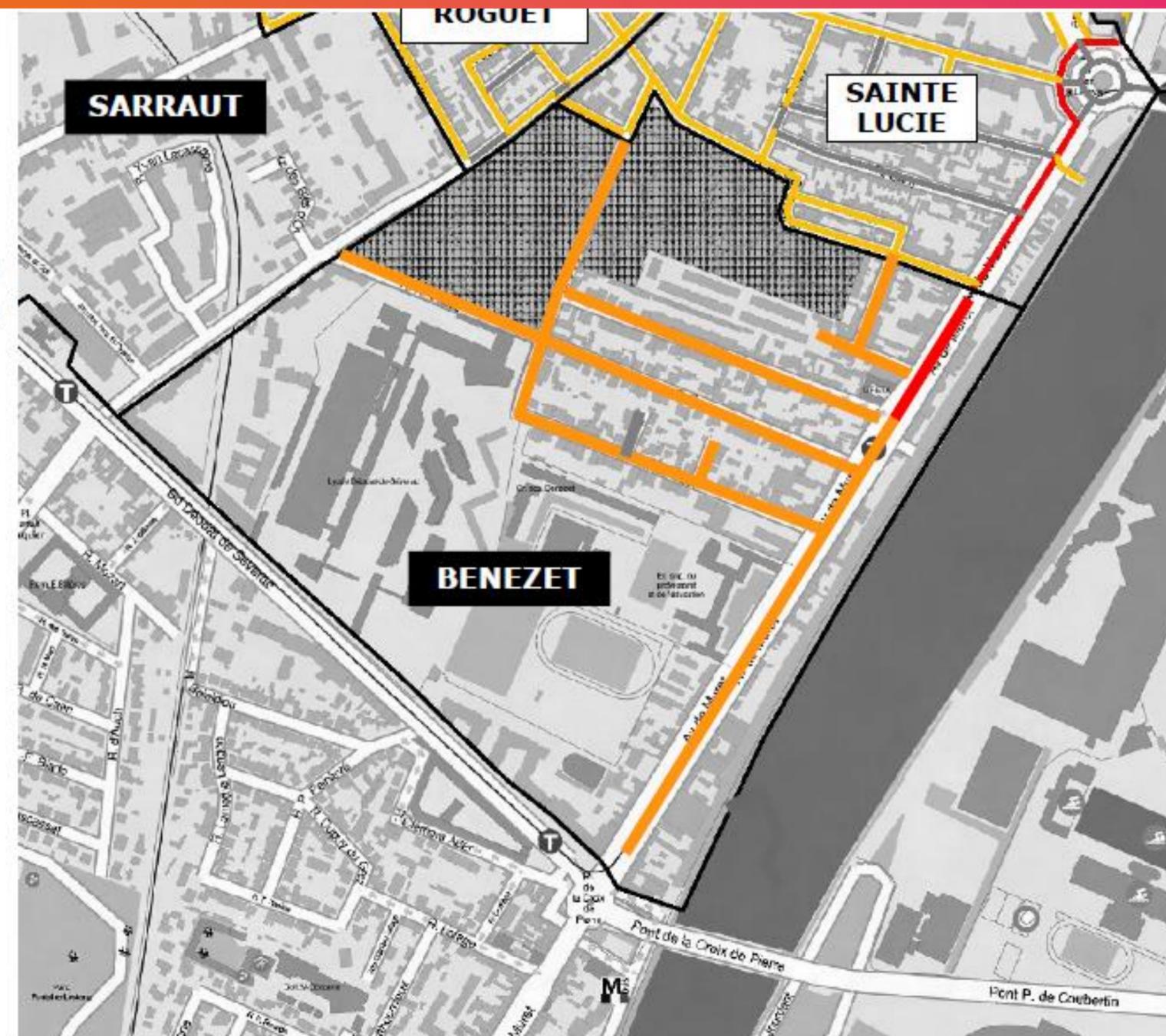
- Réglementation « Faubourg », rue dite « jaune » : toutes les autres rues du quartier disposant de stationnement matérialisé sur l'espace public

La voie déjà payante et qui aura accès au stationnement résidant

- Avenue de Muret (section rue du Cimetière Saint-Cyprien – rue Gaston Phoebus)

Les voies disposant de places de stationnement matérialisées et les rues sans offre de stationnement public intégrées au stationnement résidant

- Chemin Neboude (section rue Auguste Rodin – rue Bénézet), rue Bénézet, impasse Bénézet, impasse Broca, avenue de Muret (section rue Gaston Phoebus – rpt Pierre Bourthoumieux), rue Rapas, rue Darnes, rue Gaston Phoebus, impasse Barthère, rue Auguste Valats

**Futurs axes du quartier résidant Sarraut :**

- Axe payant et résidant 18h à 9h
- Axe payant et résidant 24h/24
- Sans offre de stationnement public ?

Les conditions nécessaires

La matérialisation des places, une étape indispensable

- La réglementation payante du stationnement nécessite la matérialisation des places sur la voirie
- Une étude est nécessaire dans toutes les rues où le stationnement est pratiqué sans être matérialisé au sol
- Une étude sera réalisée dans les rues où le marquage du stationnement est dégradée ou ne répondant pas aux normes en vigueur

Rue Auguste Rodin - 2014



Rue Auguste Rodin - 2022



Le fonctionnement du stationnement résident

Extension du périmètre de stationnement payant et résident

Secteur « Sarraut / Bénézet »

Le dispositif dit « en pétale »

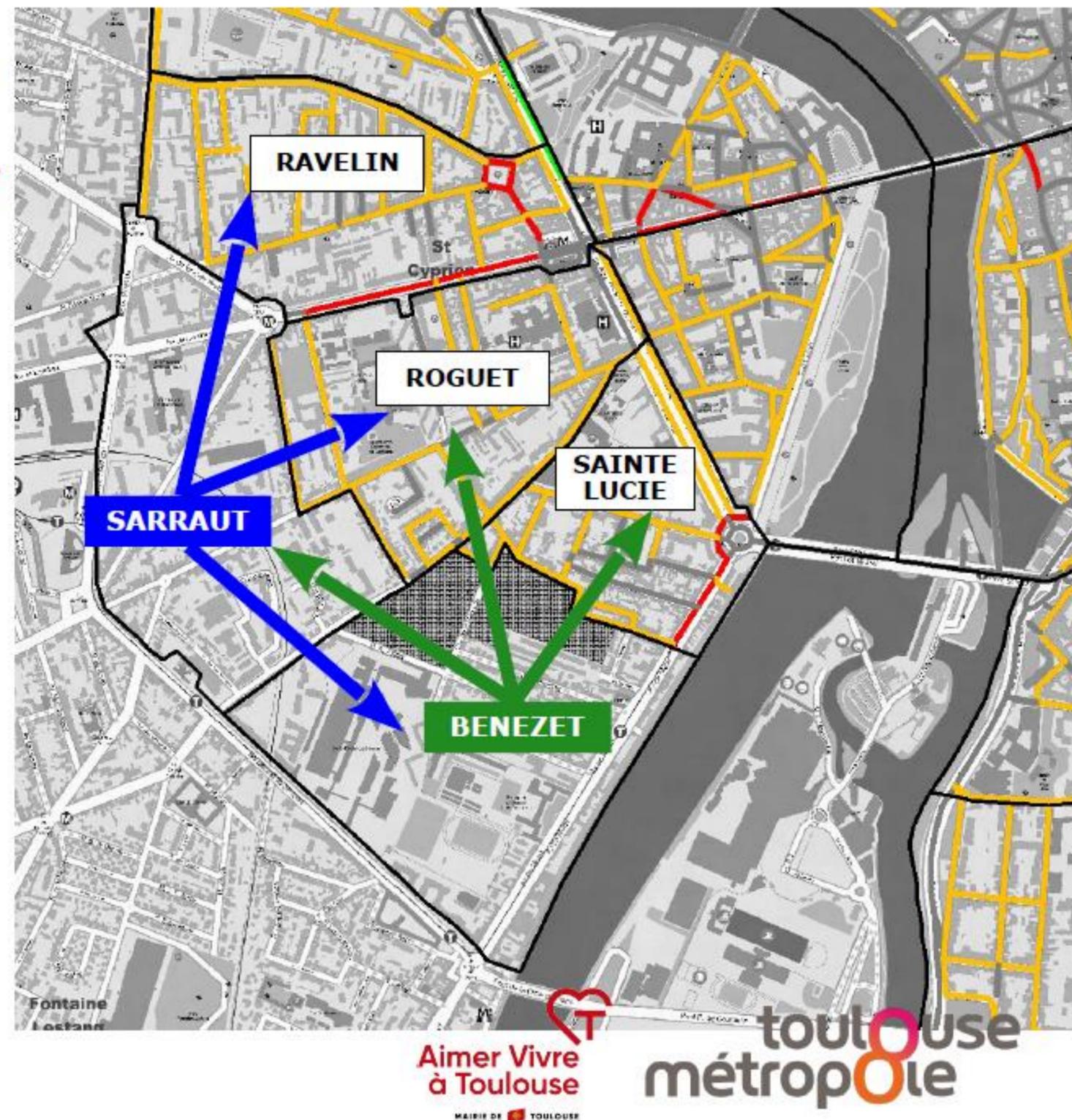
Le principe : un abonné résident peut stationner son véhicule dans son quartier ou un quartier limitrophe

J'habite à « **Sarraut** », je peux stationner mon véhicule avec mon abonnement dans les quartiers résidents de :

- **Ravelin**
- **Roguet**
- **Benezet**

J'habite à « **Benezet** », je peux stationner mon véhicule avec mon abonnement dans les quartiers résidents de :

- **Sarraut**
- **Roguet**
- **Sainte-Lucie**



Comment bénéficiaire du statut « résident » ?

Le cadre juridique

Les modalités d'accès sont encadrées par la délibération municipale du 10 décembre 2021

6 cas généraux et 2 cas dérogatoires sont définis :

- **Les cas généraux :** demandeur classique, véhicule de fonction, véhicule de location de longue durée, véhicule prêté pour une longue durée (<1 an), le demandeur vivant sous le même foyer fiscal que ses parents avec des pièces justificatives différentes au nom du demandeur de ses parents, les plaisanciers de longue durée du Port Saint Sauveur (Ne concerne pas le secteur Arago)
- **Les cas dérogatoires, non renouvelables :** le demandeur utilisant un véhicule prêté par un parent, le demandeur vivant dans un même foyer fiscal, le certificat d'immatriculation étant au nom de l'un et la taxe d'habitation au nom de l'autre

Les modalités d'accès

- Accéder au statut du stationnement résident est gratuit
- Être propriétaire ou locataire d'un logement (résidence principale)
- Habiter une rue payante ou sans offre de stationnement dans les quartiers résidents
- Attester de sa qualité de résident (pièces justificatives à fournir définies par la délibération municipale du 10 décembre 2021)

→ **le dossier validé ouvre un seul droit d'un an par foyer fiscal**

Comment déposer son dossier ?

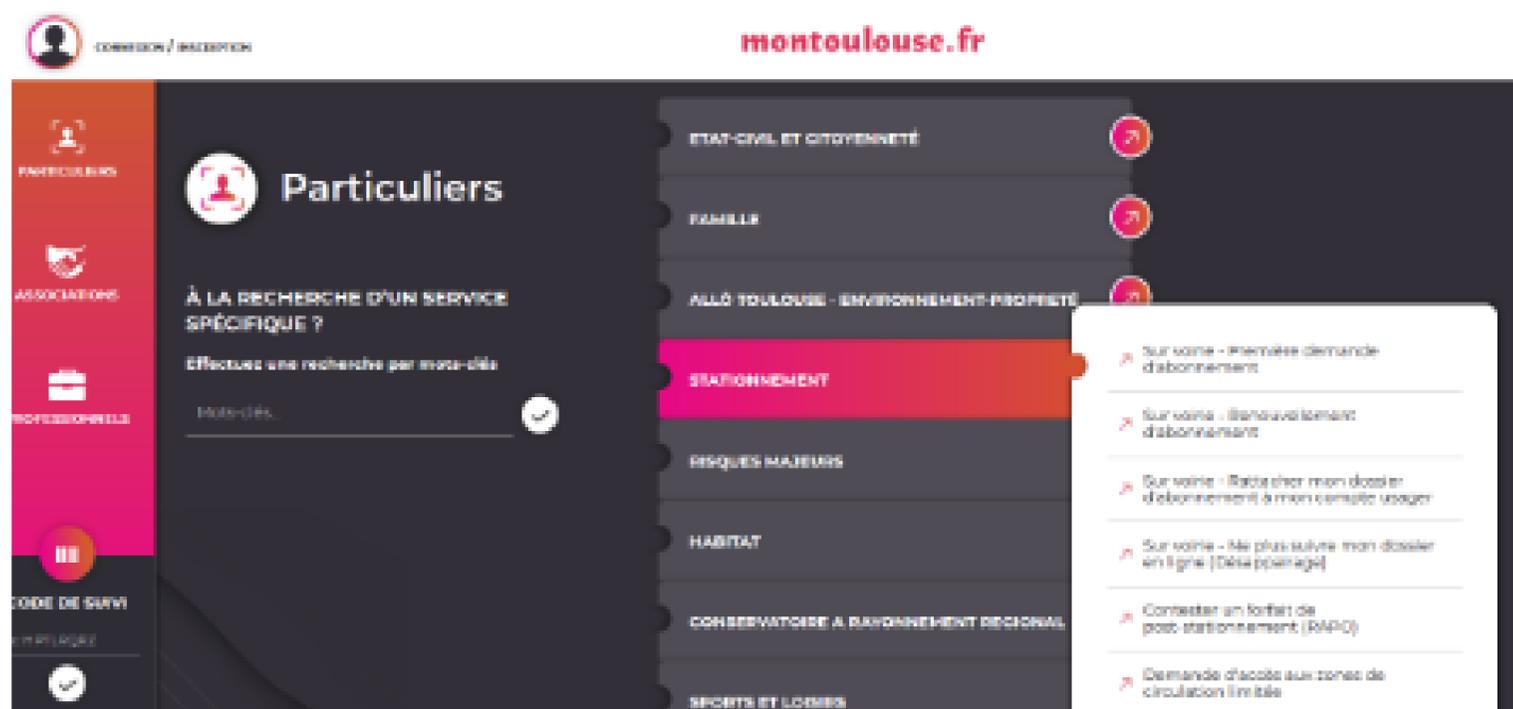
Par voie dématérialisée, sur montoulouse.fr

- Dépôt des dossiers 24h/24, 7j/7 sur le téléservice « montoulouse.fr »
- Les cas dérogatoires et certaines modalités ne sont pas disponibles sur le téléservice, un rendez-vous sera alors fixé à l'accueil

Par un accueil physique

A l'accueil du stationnement (sur rendez-vous) :

- Situé au 1 rue Delpech – 4ème étage
- Réception et traitement des dossiers
- Ouvert tous les jours de la semaine, par demi-journée, entre 9h et 17



Les tarifs du stationnement résident

Un tarif à l'année pour un stationnement régulier

- L'abonnement annuel, avec la possibilité d'inscrire deux plaques d'immatriculation pour un droit autorisé
- Tarif de **135 €**
- Réduction possible à **100 €** sur justificatif d'un abonnement annuel à un transport en commun (Tisseo, SNCF, LiO)

Un tarif hebdo / bi-hebdo pour plus de souplesse

- Le ticket hebdo / bi-hebdo accessible à l'horodateur ou par application mobile
- Tarif de **4€** pour une semaine
- Tarif de **7,50€** pour deux semaines

Une signalisation dédiée

Pour le stationnement payant et résident

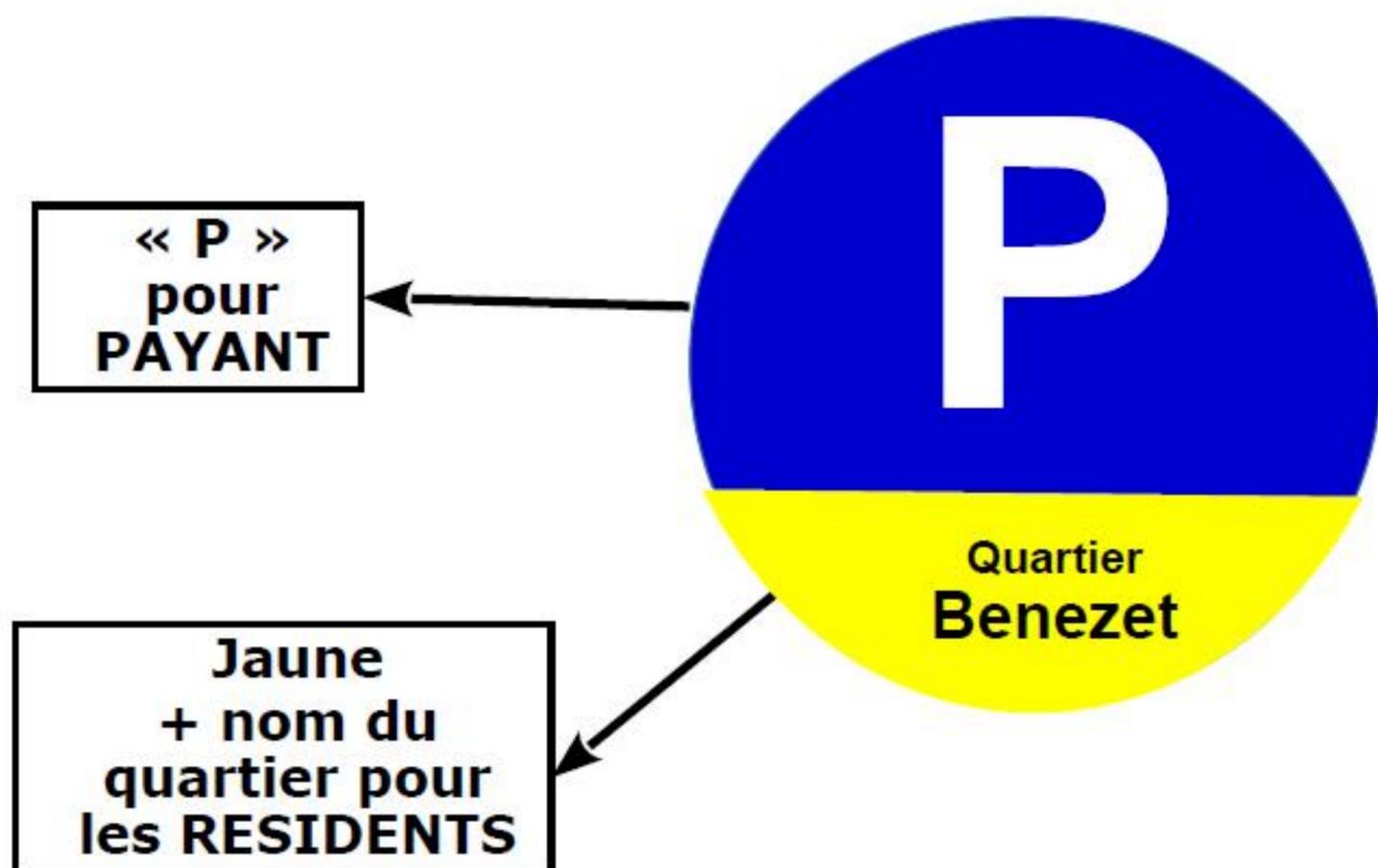
- Des mots « PAYANT » inscrits sur les places de stationnement réglementées
- Des panneaux d'entrée de zone à destination des visiteurs et des résidents (distinction rue jaune / rue rouge / rue verte)
- Des panneaux de fin de zone



Les rues à stationnement résident

Rue résidentielle dite « jaune » : ouverte 24h/24 aux abonnés résidents

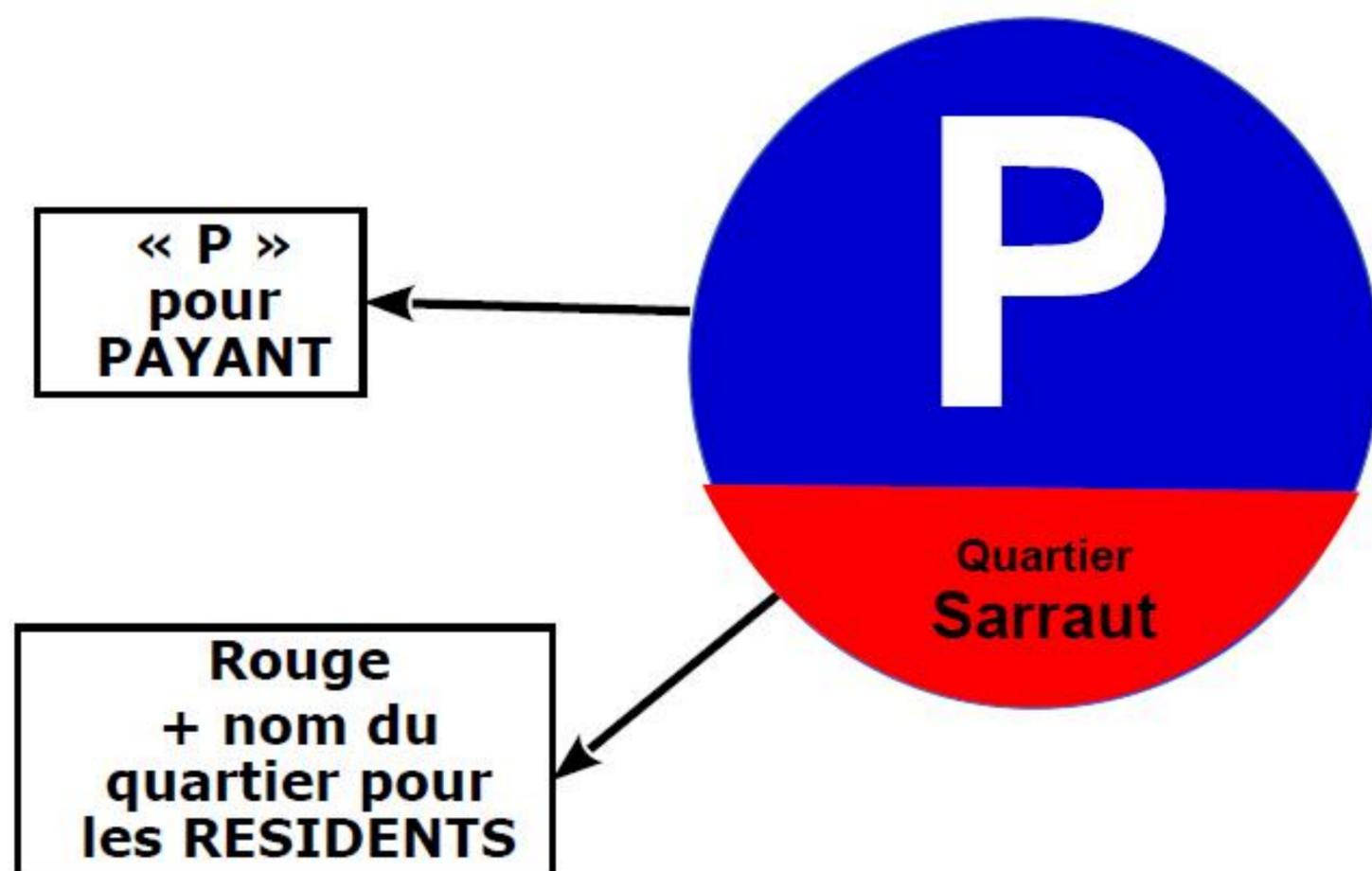
- Les horodateurs situés dans les rues résidentielles ont un « P » bleu et jaune positionné sur les 2 côtés de l'horodateur



Les rues à stationnement résident

Rue commerçante dite « rouge » : ouverte aux abonnés résidents à partir de 18h

- Les horodateurs situés dans les rues commerçantes ont un « P » bleu et rouge positionné sur les 2 côtés de l'horodateur



L'information des usagers

Le guide du stationnement résident, une information à votre disposition

Pour plus d'informations et télécharger les documents :
stationnement.toulouse.fr



Le dispositif à destination des artisans et professionnels de l'urgence et de maintien à domicile

Extension du périmètre de stationnement payant et résidant

Secteur « Sarraut / Benezet »

Comment bénéficier du statut « Professionnel » ?

Le cadre juridique

Les modalités d'accès sont encadrées par la délibération municipale du 10 décembre 2021

Objectif : favoriser le stationnement des professionnels qui assurent des missions d'intervention d'urgence et de maintien à domicile

Qui peut en bénéficier :

- Les professionnels médicaux et para-médicaux effectuant des visites à domicile
- Les artisans et professionnels effectuant des dépannages à domicile
- Les prestataires de service à domicile
- Les services d'hospitalisation à domicile

Les modalités d'accès

- Un droit d'ouverture de **30 €** par véhicule pour bénéficier au statut « professionnel »
- Le dossier comprend des pièces justificatives selon la profession
- Un dossier par véhicule

Les tarifs du stationnement professionnel

Formule « PRO HORAIRE » : un tarif hebdo / bi-hebdo pour plus de souplesse

- Tarif unique sur la totalité du périmètre du stationnement payant sur voirie
- Les modalités : du lundi au samedi, selon la plage horaire de la zone
- Un ticket horaire accessible à l'horodateur ou par application mobile

Le barème tarifaire :

- 30 minutes : **0 €**
- De 30 minutes à 4h30 : **0,70€** par heure
- De 4h31 à 7h30 : FORFAIT PRO à **5 €**
- Puis tarif progressif pour atteindre le montant du FPS la dernière heure

Formule « PRO ANNUEL » : un tarif à l'année pour un stationnement régulier

- Un abonnement annuel par véhicule
- Tarif de **240 €**

Les tarifs « visiteurs »

10

Extension du périmètre de stationnement payant et résident

Secteur « Sarraut / Bénézet »



toulouse
métropole

Le barème tarifaire « faubourg »

Les modalités de la réglementation

- Les jours : du lundi au samedi
- La plage horaire : de 9h à 19h
- Durée de stationnement autorisée : 5h, avec la dernière heure pour atteindre le montant du Forfait Post Stationnement (FPS)

Le barème tarifaire :

	1h	2h	3h	4h	de 4h à 5h
Zone Faubourg De 9h à 19h	1,00€	2,00€	4,00€	6,00€	Majoration tarifaire jusqu'à 30€

Les modes de paiement

- Par horodateur
- Par application mobile

TICKET HORAIRE			
Min	6mn	=	0,10 €
	2h00	=	2,00 €
	4h00	=	6,00 €
	4h15	=	9,00 €
	4h45	=	23,00 €
Max	5h00	=	30,00 €
Payant de 9h à 19h Gratuit dimanche, jours fériés et du 1 ^{er} au 15 août			
Forfait Post-Stationnement : 30€			
<small>Le forfait est dû en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement</small>			

Le barème tarifaire « faubourg commerçant »

Les modalités de la réglementation

- Les jours : du lundi au samedi
- La plage horaire : de 9h à 19h
- Durée de stationnement autorisée : 3h, avec la dernière heure pour atteindre le montant du Forfait Post Stationnement (FPS)

Le barème tarifaire :

Zone Faubourg Commerçant De 9h à 19h*	1h	2h	de 2h à 3h
	1,00 € +30 min gratuites par ½ journée	2,00€	Majoration tarifaire jusqu'à 30€

Les modes de paiement

- Par horodateur
- Par application mobile

TICKET HORAIRE			
		30mn offertes	
Min	6mn	=	0,10 €
	1h00	=	1,00 €
	2h00	=	2,00 €
	2h15	=	9,00 €
	2h30	=	16,00 €
Max	3h00	=	30,00 €
Payant de 9h à 19h Gratuit dimanche, jours fériés et du 1 ^{er} au 15 août			
Forfait Post-Stationnement : 30€ <small>Le forfait est dû en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement</small>			

Les « personnes à mobilité réduite »

Extension du périmètre de stationnement payant et résidant

Secteur « Sarraut / Benezet »

Le stationnement des PMR sur les places payantes

Le cadre juridique

La loi du 18 mars 2015 instaure la gratuité sur les places « classiques » de stationnement pour une durée minimale de 12h pour tous les véhicules présentant derrière le pare brise une Carte Mobilité Inclusion mention stationnement (CMI-S) ou une Carte Européenne de Stationnement (CES)

Qui peut en bénéficier ? Les titulaires d'une :

- Carte Mobilité Inclusion mention Stationnement (CMI-S)
- Carte Européenne de Stationnement (CES)

Le contexte toulousain

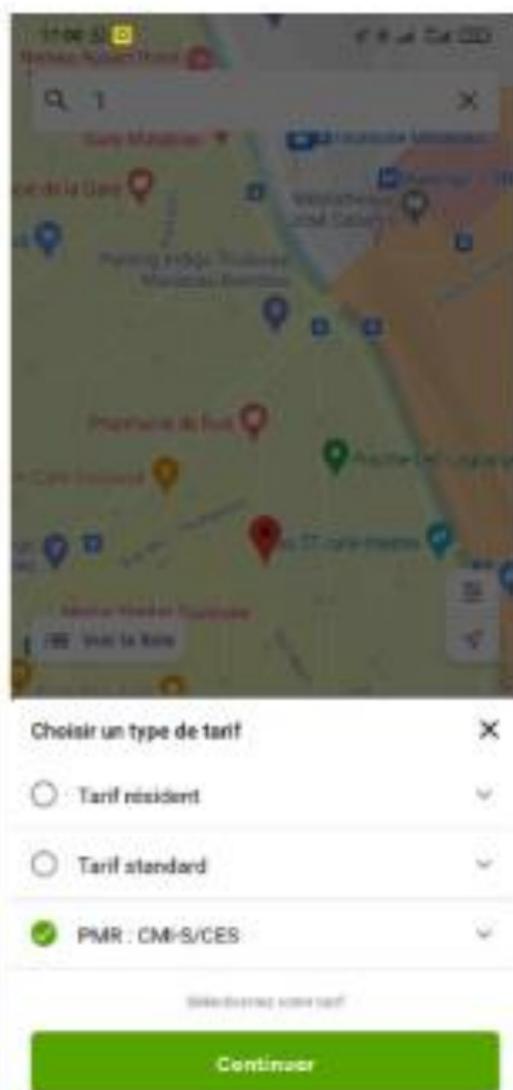
- Une durée de stationnement portée à 24h consécutif
- Deux possibilités :
 - pour un usage ponctuel : une déclaration à chaque stationnement par application mobile ou par horodateur
 - pour un usage régulier : sur la base du volontariat, la possibilité de référencer un véhicule permettant de ne pas déclarer le véhicule choisi à chaque stationnement

Les emplacements PMR ne sont pas concernés par ces dispositifs

Le dispositif « personne à mobilité réduite »

Le ticket PMR 24h

Sur l'application mobile



Sur les horodateurs

Mairie de TOULOUSE
www.toulouse.fr

ZONE CENTRE VILLE

P **PRENDRE UN TICKET** **1**
Appuyer sur

Visiteur: tarif horaire
Abonnés: résidents et/ou pro
PMR: CMI-S / CES

RESIDENT DOUBLE PLAQUE **2**

i **INFORMATIONS LEGALES** **I**

TICKET HORAIRE

Min	8mn	=	0,20 €
	1h00	=	1,50 €
	2h00	=	3,00 €
	2h10	=	12,00 €
	2h20	=	21,00 €
Max	2h30	=	30,00 €

Payant de 9h à 20h
Gratuit dimanche, jours fériés et du 1^{er} au 15 août
Forfait Post-Stationnement : 30€
Le forfait est dû en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement.

Contact Mairie : 05 61 222 222

English ► Deutsch ► Español

He rend pas le monnaie

VISA, M, C

AB344CA

12/10/21 14:53

Choisissez votre zone

1 Visiteur

2 PMR: CES/CMI-S

X Quitter

toulouse
pôle

Le dispositif « personne à mobilité réduite »

Le référencement PMR

Encadré par la délibération municipale du 1^{er} juillet 2022

- Les modalités : une durée de 2 ans, pour un véhicule
- Les pièces justificatives : CMI-S / CES, pièce d'identité, certificat d'immatriculation
- Acceptation d'un deuxième dossier pour les PMR âgés de moins de 20 ans

Comment déposer un dossier ?

- Par un téléservice dédié sur « **montoulouse.fr** »
- Auprès des Maisons de la Citoyenneté
- Par voie postale

Une communication dédiée

The image displays three key communication materials:

- Poster (top right):** Titled "Du changement pour votre stationnement gratuit*", it features the Toulouse Métropole logo and a date stamp "15 août 2022". It explains the new system for free parking for PMR holders (CMI-S or CES) and provides instructions on how to register.
- Form (middle right):** A "Formulaire de demande d'enregistrement d'un véhicule dans le système de stationnement semi-automatisé de la ville de Toulouse pour les titulaires de la CMI-S ou CES". It contains fields for name, address, phone, and vehicle details, along with checkboxes for "Titulaire", "Nouveau titulaire", and "Changement de véhicule".
- Infographic (bottom left):** Titled "pour enregistrer le véhicule de votre choix", it lists three options: "véhicule CMI-S ou CES", "voiture électrique", and "voiture de votre choix". It includes QR codes for "En cas d'urgence" and "d'infos".

Une offre complémentaire de stationnement

Extension du périmètre de stationnement payant et résidant

Secteur « Sarraut / Bénézet »

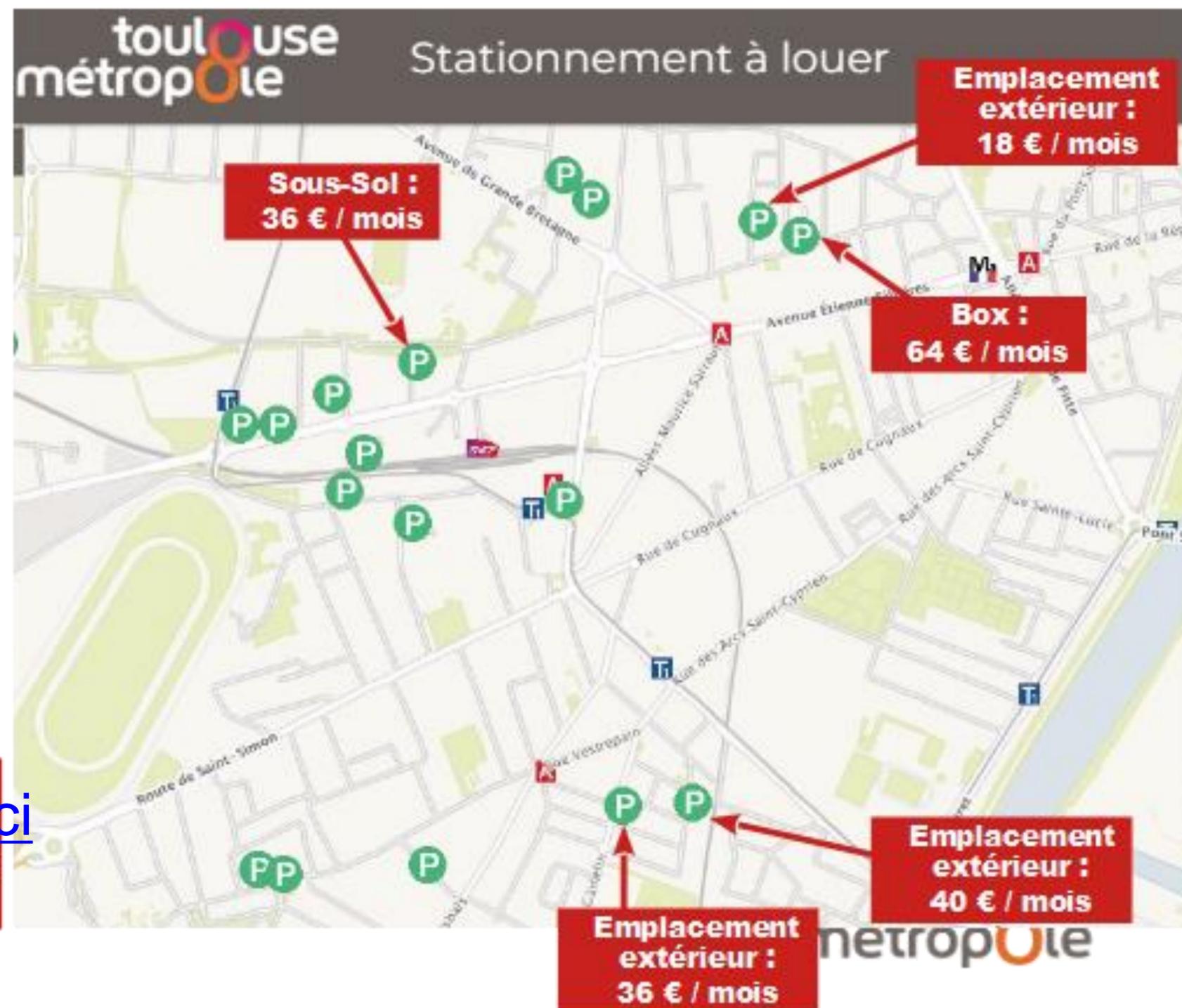
Une offre de stationnement complémentaire

Le dispositif « stationnement à louer »

Une offre complémentaire de stationnement proposée par les opérateurs sociaux

- Toulouse Métropole a mis en place une plateforme web qui propose à la location des emplacements de stationnement du parc locatif social vacants
- Un double objectif : réduire la vacance du stationnement privé chez ces opérateurs et proposer une nouvelle offre de stationnement à destination des usagers extérieurs

Pour plus d'informations : [Cliquez ici](http://www.toulouse-metropole.fr/stationnement-a-louer)
www.toulouse-metropole.fr/stationnement-a-louer



Calendrier prévisionnel

Extension du périmètre de stationnement payant et résidant

Secteur « Sarraut / Bénézet »



Le calendrier pressenti



Echanges - Questions

Commission de quartier 2.2
Mardi 15 novembre 2022

Quels projets pour le quartier ? Participation citoyenne et autres actualités

Commission de quartier 2.2
Mardi 15 novembre 2022

Participation citoyenne

Commission de quartier 2.2
Mardi 15 novembre 2022

La charte de la participation citoyenne de Toulouse Métropole a été adoptée

Un cadre pour la conduite des démarches de participation citoyenne portées par Toulouse Métropole ;

Un référentiel commun pour guider et partager des méthodes communes;

A destination des acteurs locaux, des associations, des citoyens, des élus et des agents ;

Un comité de rédaction mixte pour corédiger cette charte (citoyens, associations, élus et agents des collectivités) ;

Un dispositif d'évaluation pour suivre les avancées et faire évoluer les pratiques.

Pour plus d'informations, retrouvez la charte de la participation citoyenne sur le site [Métropole.Toulouse.fr](https://metropole.toulouse.fr) ou via le QR code ci-dessous.



Commission de quartier 2.2

Mardi 15 novembre 2022

CHARTRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DE TOULOUSE MÉTROPOLE



Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole

BUDGET PARTICIPATIF 2021

Pour rappel

- Tous les quartiers de Toulouse seront couverts, avec au **moins 2 projets réalisés par quartier** ;
- Un budget total alloué de **8 millions d'euros** ;
- Un montant **maximum de 200.000 euros par projet** ;
- Sur des **compétences municipales** (écoles, sports, espaces verts, éclairage public, sécurité, équipements de proximité, etc.) et métropolitaines (voiries, modes doux, développement durable, etc.)
- Le dispositif sera déployé tous les deux ans sur la mandature en cours

Jeparticipetoulouse.fr

MES IDÉES
POUR MON
QUARTIER



8 M€

POUR FINANCER LES PROJETS
QUE VOUS CHOISISSEZ

CONSULTATION CITOYENNE
28 JUIN > 30 SEPTEMBRE

CALENDRIER

- ✓ **Jusqu'à décembre 2021** : analyse de pré faisabilité et estimation financière de chaque idée reçue par les services de la Mairie et de Toulouse Métropole.
- ✓ **1^{er} Décembre 2021** : Pré-classement des idées par les membres des ateliers « Ecologie » et « Cadre de vie »
- ✓ **1^{er} trimestre 2022** : sélection par le Bureau de quartier de 10 projets par quartier, dont au moins 50 % d'« idées vertes ».
- ✓ **Mai - Septembre 2022** : études de faisabilité des 200 idées retenues (20 quartiers x 10 projets) par les services.
- ✓ **Octobre 2022** : tous les Toulousains sont appelés à voter entre les 200 projets (20 quartiers x 10 projets).
- **A partir de fin 2022** : mise en œuvre des projets lauréats.



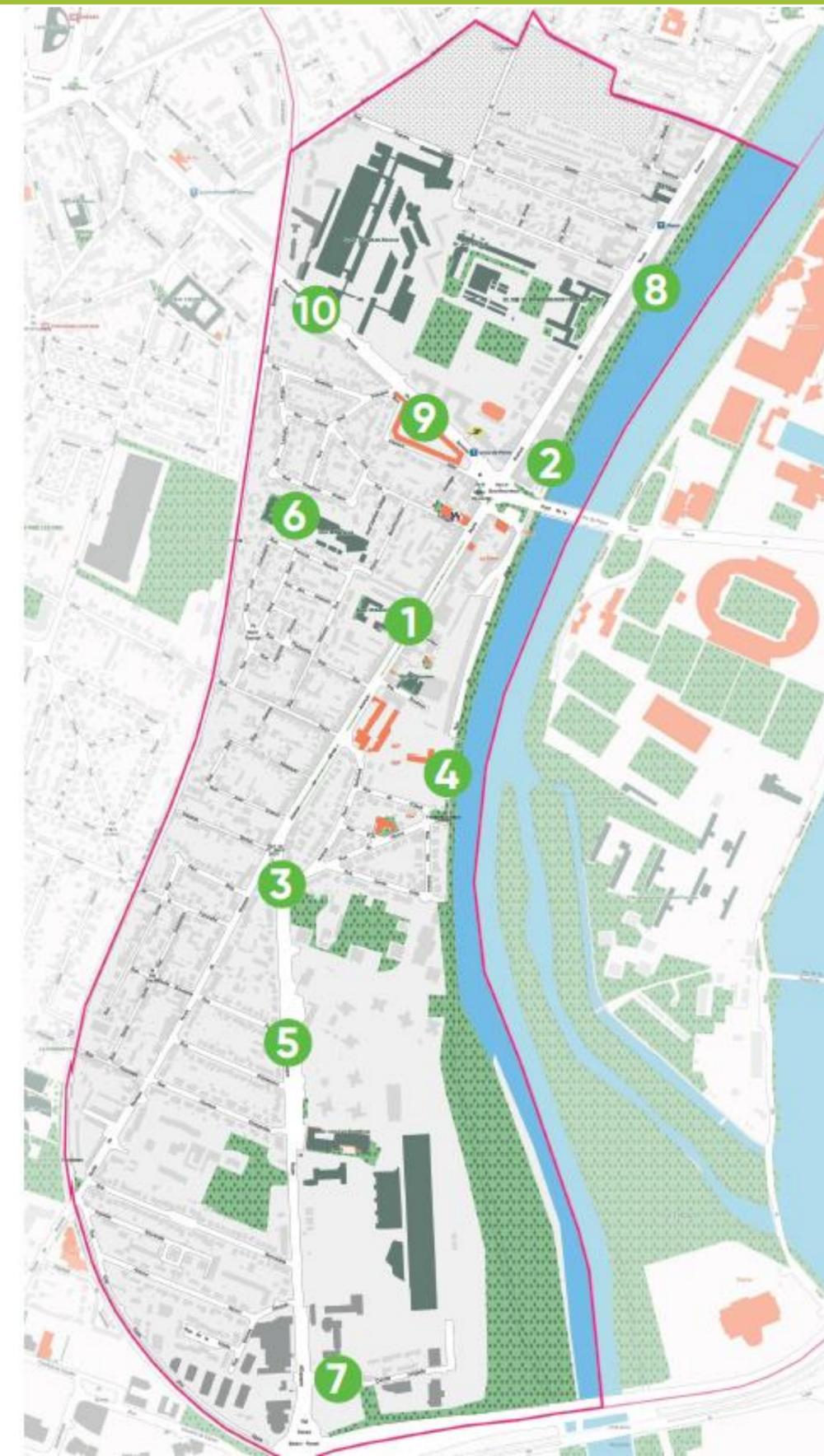
Mon Quartier + Facile

MAIRIE DE  TOULOUSE

Budget Participatif : les 10 idées retenues présentées au vote

- 1 **Végétaliser Croix-de-Pierre (avenue de Muret)**
Montant : 200 000€
- 2 **Compostage commun / jardin participatif - Croix-de-Pierre**
Montant : 7 000€
- 3 **Piste cyclable à double sens route d'Espagne**
Montant : 60 000€
- 4 **Nchoirs à martinets et chauve souris + pièges à larves ou à adulte de moustique tigre**
Montant : 11 200€
- 5 **Libérer les pieds des arbres avenue de Muret et route d'Espagne**
Montant : 192 000€
- 6 **Paniers de basket pour petits**
Montant : 15 000€
- 7 **Créer une forêt urbaine sur les friches de l'ancien Darty**
Montant : 15 000€
- 8 **Circuit sportif autour de la Garonne**
Montant : 35 000€
- 9 **Corriger les discontinuités entre les pistes cyclables boulevard Déodat de Séverac, l'arrêt de tram Croix-de-Pierre et le pont**
Montant : 70 000€
- 10 **Des ralentisseurs boulevard Déodat de Séverac pour plus de sécurité et de quiétude**
Montant : 15 000€

Bientôt, les résultats
des votes !



BALADES CITOYENNES

Rappel de la démarche

Organiser une rencontre entre le Maire du quartier et les habitants de quelques rues sélectionnées (30-40 habitants maximum par balade) pour partager et améliorer le cadre de vie.

BALADE N°1 – Octobre 2021

Rues concernées : Orbesson – Pénent – Gustave Charpentier – Route d'Espagne – Route de Seysses

BALADE N°2 – Novembre 2021

Rue concernées : Boieldieu – Lamothe Langon – Painlevé

BALADE N°3 – Février 2022

Rues concernées : Avenue de Muret, Alès, Place Croix-de-Pierre, rue de la digue

BALADE N°4 – Mars 2022

Rue concernée : Rue Fieux
Balade citoyenne commune avec les habitants du quartier 2.3

BALADE N°5 – Avril 2022

Rues concernées : Rues Fieux – Pierre Bourthoumieux – Ricardie- Jean Crampagne – Planquette – Graviers – Cahuzac – Saint-Saëns – Hippolyte Prévost – Planquette- Roc – Place Henri Raynier

BALADE N°6 – mai 2022

Rues concernées : Arcs Saint Cyprien – Valats – Chemin de la Néboude – Bénezet

BALADE N°7 – Juin 2022

Rues concernées : Bernadette – Bourtholle – Ricord – Azais – Etienne Bacquié – Route d'Espagne – Route de Seysses

BALADE N°8 – Septembre 2022

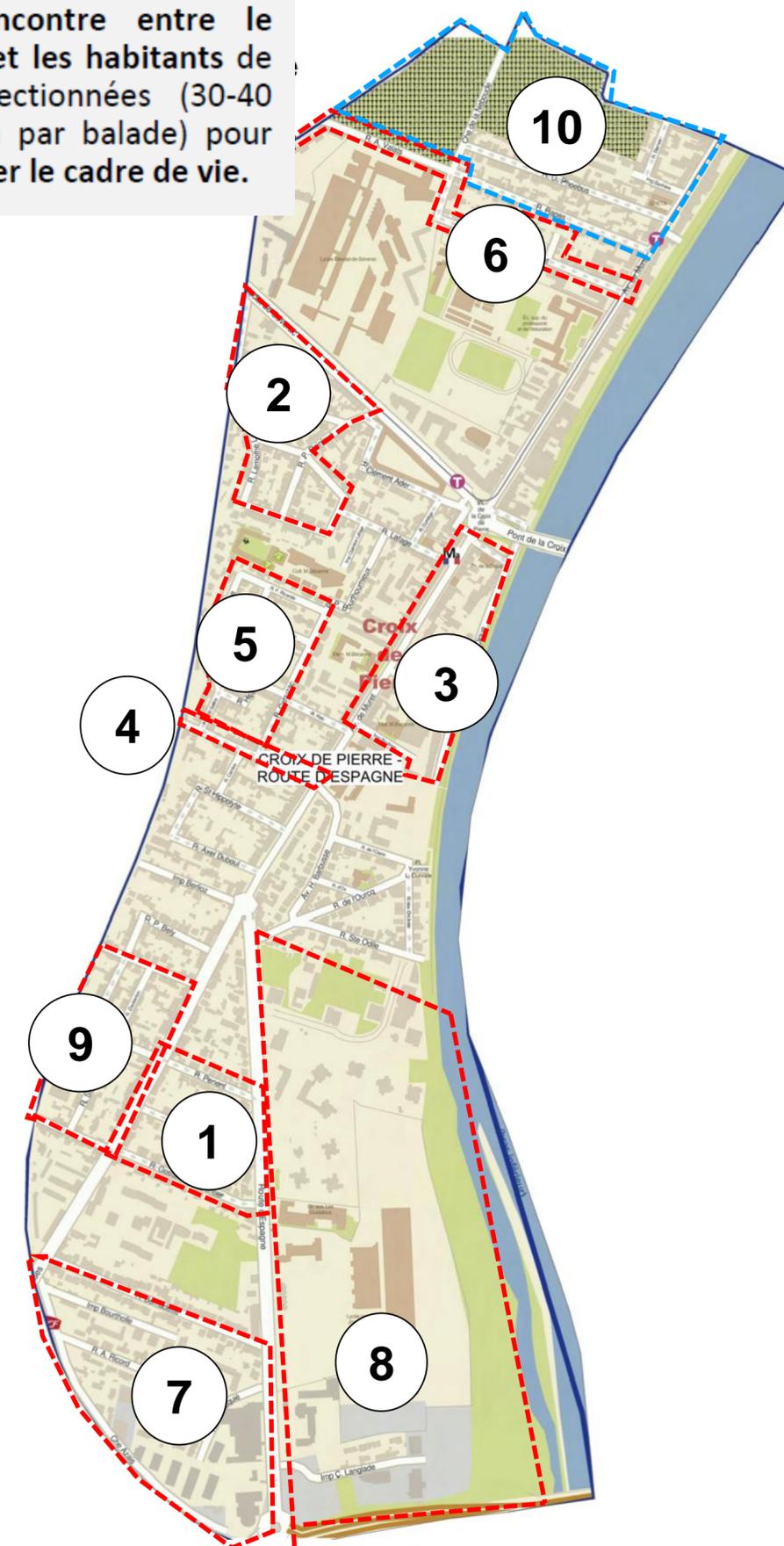
Rues concernées : Route d'Espagne, impasse Camille Langlade

BALADE N°9 – Octobre 2022

Rues concernées : Cuvier – Sainte Cécile – Claude Bourgelat – Daubenton – Faourette – Fourcade

BALADE N°10 – Novembre 2022

Rues concernées : Chemin de la néboude, cimetière Saint-Cyprien, Darnes, gaston Phoebus, Rapas, Auguste Rodin, Impasse Bartère, Avenue de Muret



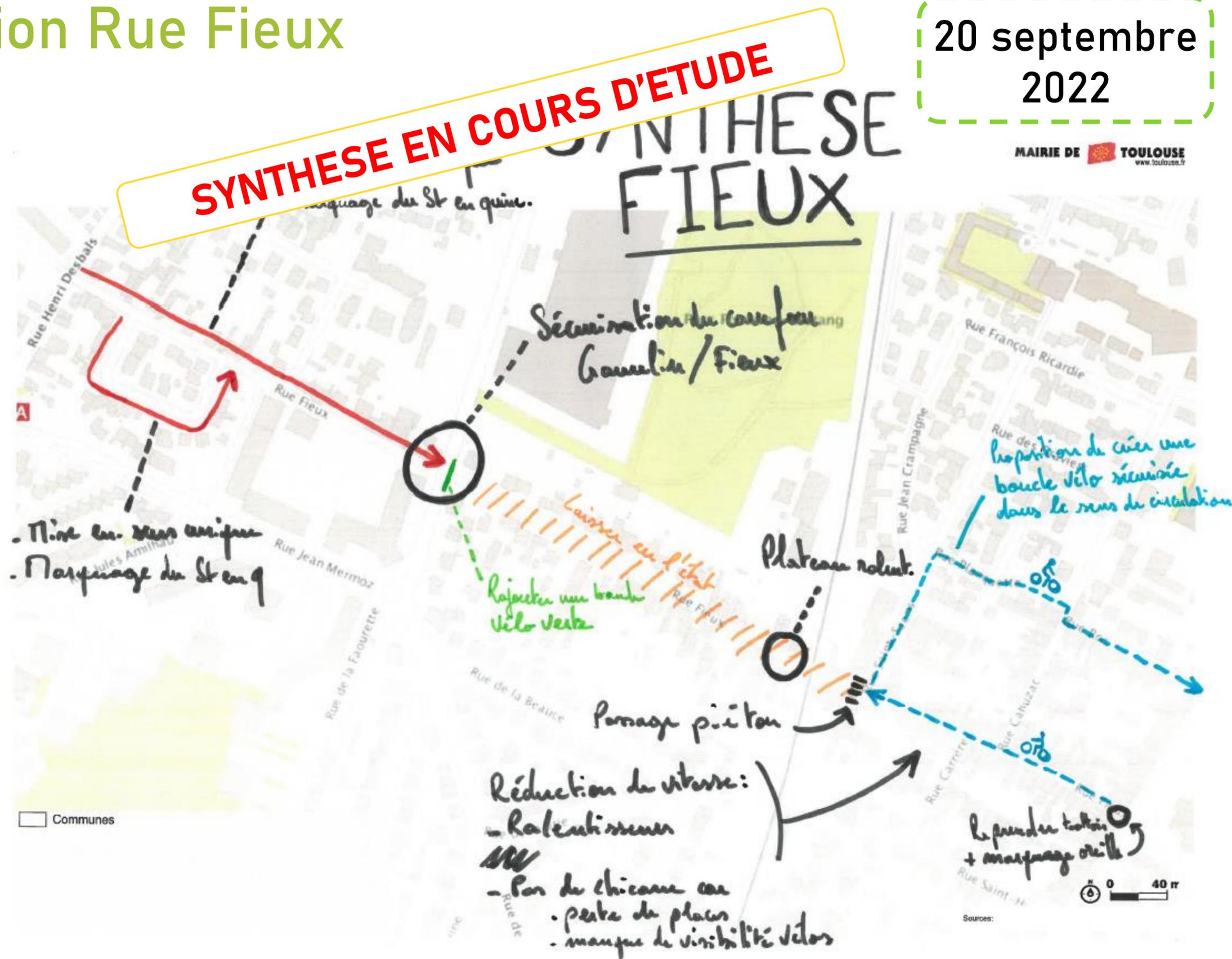
Réunion de concertation Rue Fieux

20 septembre
2022

MAIRIE DE TOULOUSE
www.toulouse.fr

Principales attentes

- > Faciliter et sécuriser les circulations piétonnes
- > Créer une continuité cyclable sécurisée inter-quartier
- > Réduire la vitesse des véhicules
- > Maintenir une offre de stationnement suffisante pour les riverains
- > Planter des arbres pour créer de l'ombrage le long des cheminements lorsque la largeur de la voie le permet
- > Mettre à sens unique la rue Fieux entre la rue H.Desbals et la rue J.Gamelin

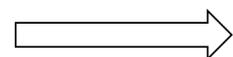


Réunion de concertation Place Henri Raynier

27 septembre
2022



PROJET REFUSÉ PAR LES RIVERAINS



- Création d'un espace vert sur le quartier
- Plantation de 8 arbres et quelques arbustes
- 8 places de stationnement restituées (hormis les places illicites)
- Sécurisation des traversées piétonnes

Afin de végétaliser cette zone, un nouveau projet en accord avec les attentes citoyennes va être étudié par les services de la collectivité

Aujourd'hui

Demain

DIAGNOSTIC à VELO

18 octobre 2022

Réalisation d'un diagnostic à vélo en présence des représentants des ateliers citoyens écologie, de la maire de quartier, **Julie Pharamond**, et des services de la collectivité.

Objectifs

- › Relever les discontinuités cyclables sur le quartier
- › Proposer des aménagements qui permettront de favoriser et de sécuriser la circulation des cyclistes

Quelques discontinuités relevées



Déodat de Severac / Arrêt Croix-de-Pierre

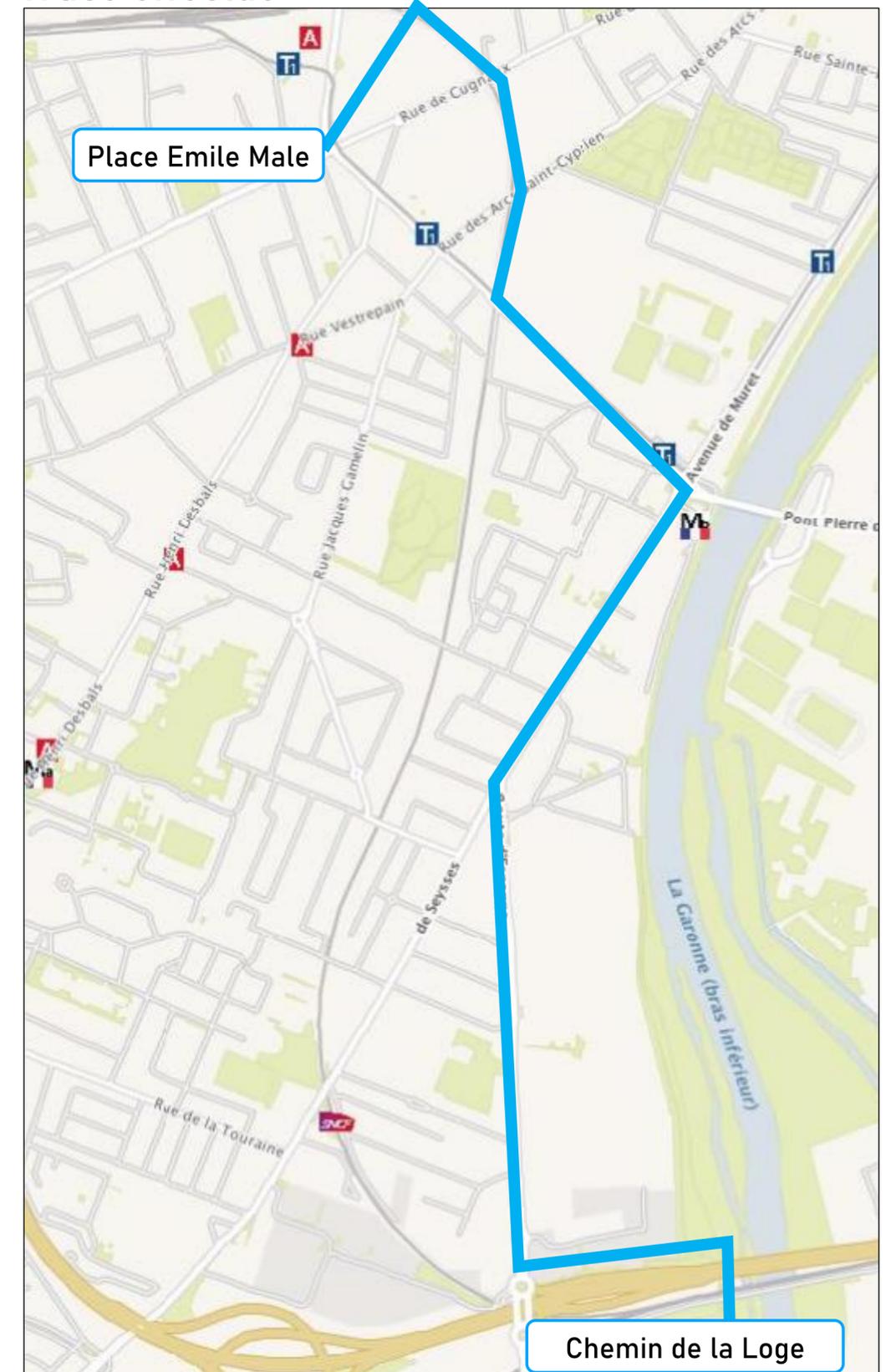


Rond Point du 21 septembre

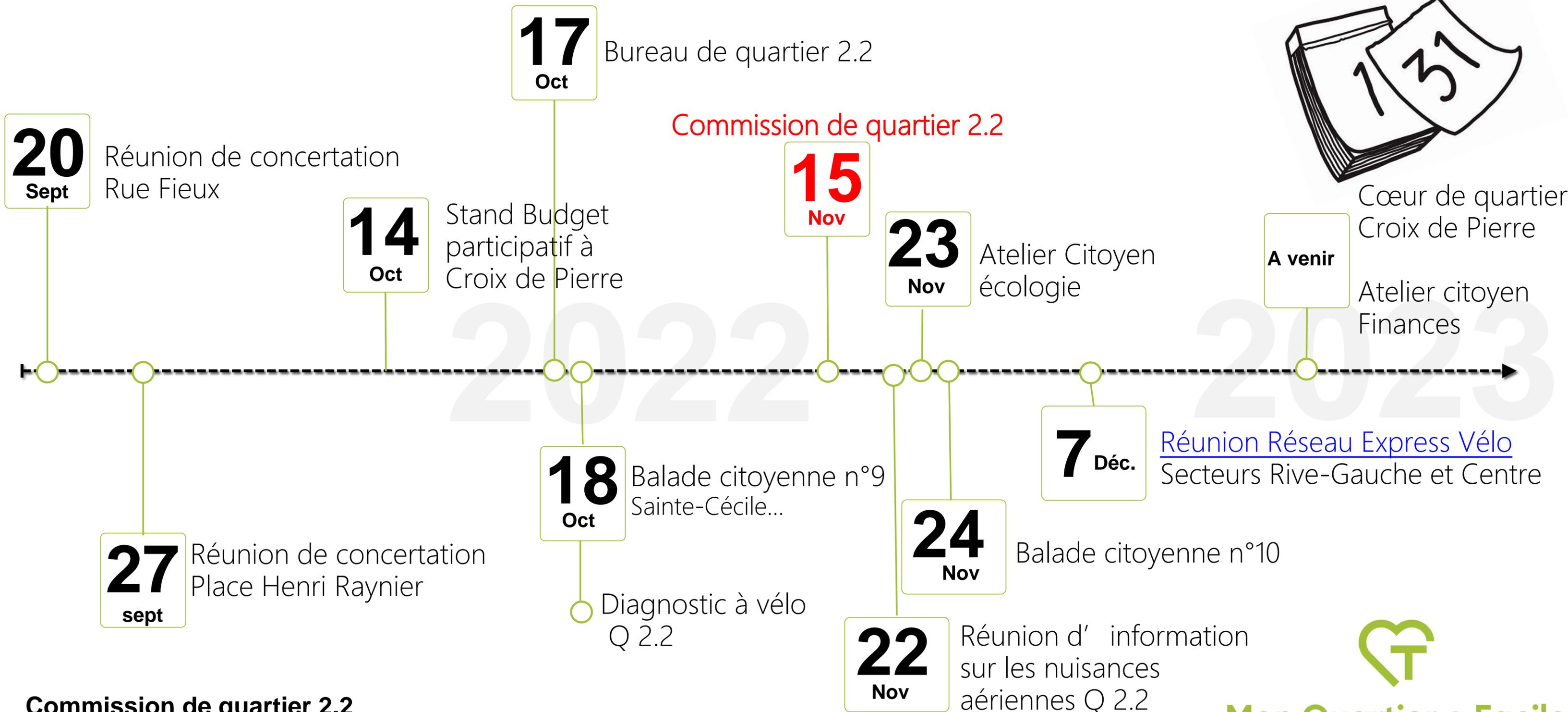


Rond point Robert baden-Powell

Tracé effectué



LES RENDEZ-VOUS



Commission de quartier 2.2
Mardi 15 novembre 2022


Mon Quartier + Facile

Projet de quartier

Commission de quartier 2.2
Mardi 15 novembre 2022

Le Projet de quartier

Mon quartier avance



Projet de quartier
2022-2026

Croix de Pierre . Route d'Espagne



Mon Quartier + Facile
MAIRIE DE TOULOUSE

QU'EST-CE QU'UN PROJET DE QUARTIER ?

Il s'agit d'une démarche programmatique s'appuyant sur un diagnostic permettant de dégager les priorités d'action sur le territoire.

Il constitue la feuille de route pour la durée du mandat



La démarche des projets de quartier :

- Pour enrichir le débat en Bureau de Commission de Quartier.
- Met en évidence toutes les actions conduites par la collectivité dans divers domaines.
- Permet de mieux connaître son quartier au niveau des données socio-démographiques, des équipements et des actions d'investissement.
- Participe au développement de la culture de territoire.



Mon Quartier + Facile

MAIRIE DE TOULOUSE

Commission de quartier 2.2

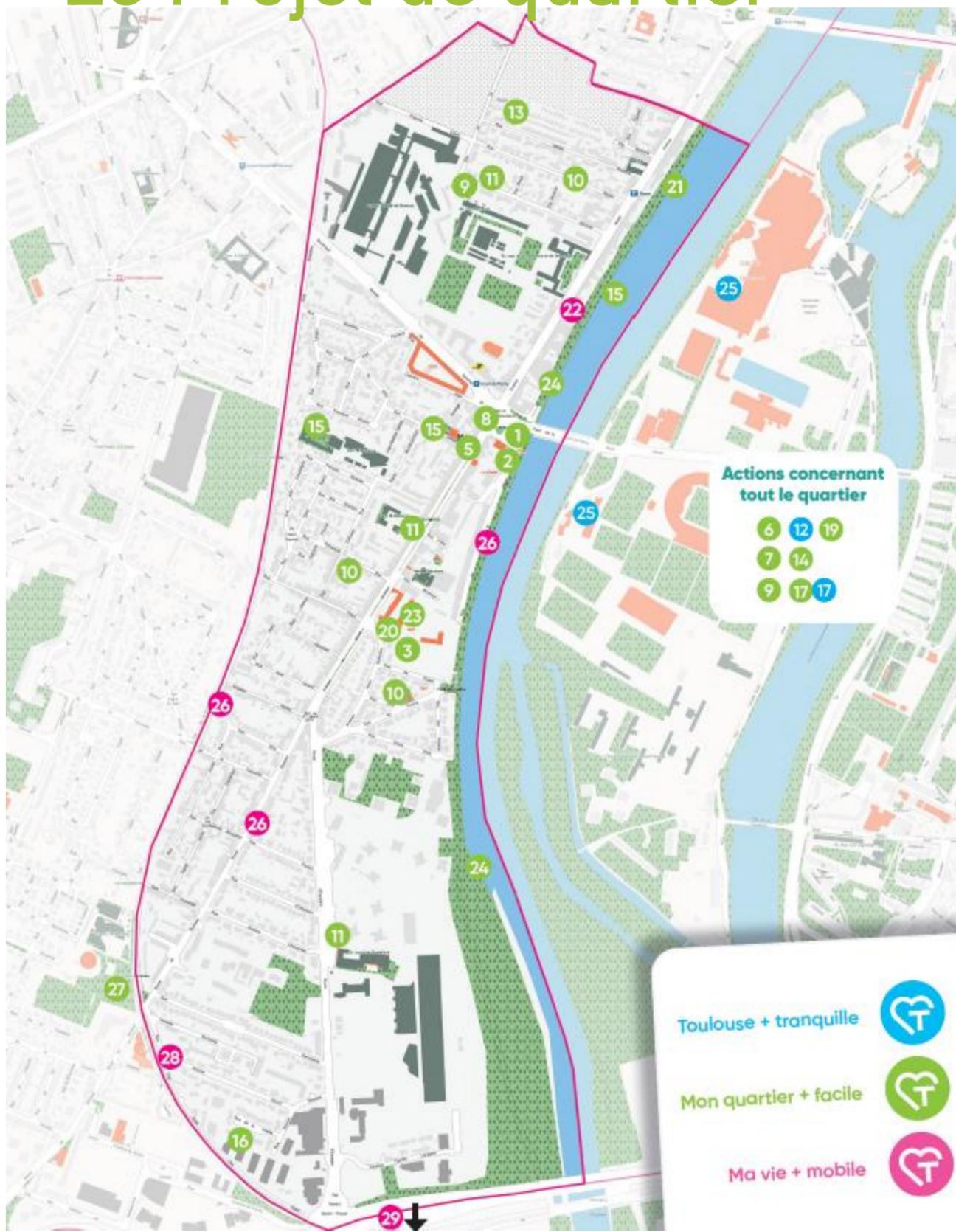
Mardi 15 novembre 2022



Mon Quartier + Facile

MAIRIE DE TOULOUSE

Le Projet de quartier



L'esprit village

Priorités d'actions du mandat

EN FAVEUR DE LA VIE DE QUARTIER, DÉVELOPPER LES LIEUX D'ANIMATION ET DE LIEN SOCIAL

- 1 Réaménager la Place de la Croix-de-Pierre dans le cadre du Cœur de quartier, en lien avec la concertation menée en 2017 et avec le projet du Théâtre de la Digue
- 2 Rénover et agrandir le Théâtre de la Digue, et l'ouvrir sur la vie du quartier
- 3 Créer une salle polyvalente municipale ouverte à tous au sein du projet de l'OAP Oasis, avenue de Muret
- 4 En lien avec les commerçants de la Pointe, créer une nouvelle centralité au sein de l'OAP Oasis sur l'avenue de Muret, avec services et commerces

UN QUARTIER OUVERT VERS LA GARONNE ET L'ÎLE DU RAMIER

- 21 Créer une passerelle piétons-cycles sur la Garonne, porte d'entrée vers l'île du Ramier et ses futurs équipements, au niveau du passage Gastou et de la rue Rapas
- 22 Créer une seconde venelle piétonne reliant l'avenue de Muret à la digue, au niveau du n°188
- 23 Créer une nouvelle promenade verte agréable dédiée aux piétons et aux cycles reliant l'avenue de Muret à la Garonne au niveau du projet de l'OAP Oasis, et lancer les études pour la construction de la 2nd passerelle sur la Garonne à ce niveau
- 24 Créer de véritables usages de la Garonne : affirmer l'aspect détente et sportif de la Garonne par la zone d'escalade de la digue, par les pontons pour pêche et handi-pêche, les promenades... ; créer un espace fitness le long de la promenade des berges vers Langlade ;
- 25 Mais aussi, respecter la tranquillité publique en limitant les événements festifs sur l'île du Ramier pour éviter les nuisances sonores

Un document qui sera publié dans les prochaines semaines

Actualités de quartier

Commission de quartier 2.2
Mardi 15 novembre 2022



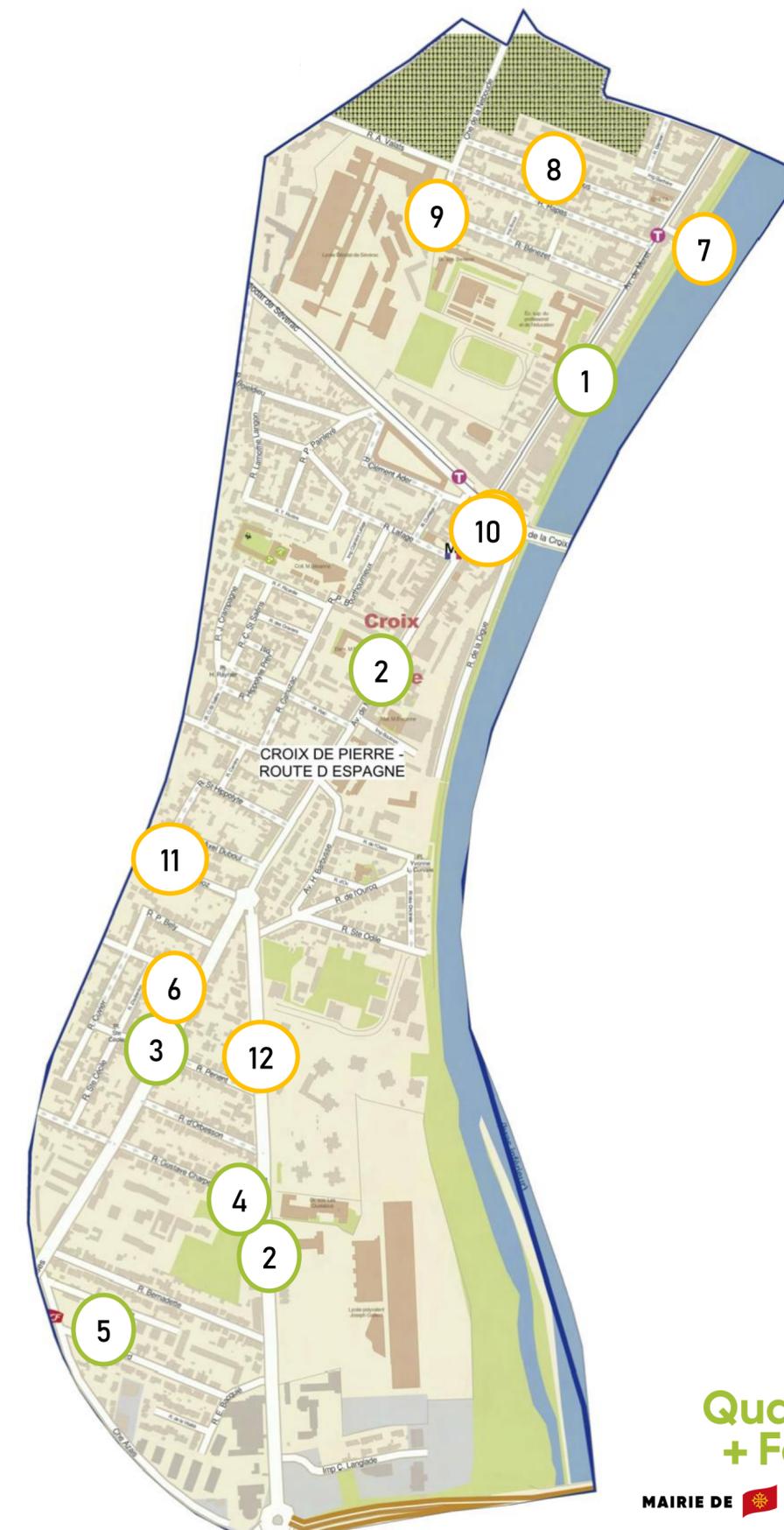
AMENAGEMENT DE VOIRIE

Projets réalisés (depuis le mois de juin) :

- 1 **Avenue de Muret** : Ouverture de la venelle au N°190 pour relier la digue haute à l'Avenue de Muret
- 2 **Sécurisation des abords des écoles** : Ecole élémentaire Bécane et groupe scolaire des Oustalous : sécurisation des bandes cyclables par balisettes
- 3 **Route de Seysses** : Fin des travaux de réhabilitation des réseaux souterrains
- 4 **Route d'Espagne** : déploiement d'une nouvelle caméra de vidéo-protection (**fin mai**)
- 5 **Rue Ricord** : pose de 4 ralentisseurs pour sécuriser la rue

Projets en cours / à venir / à l'étude :

- 6 **Route de Seysses** : lancement des travaux de réaménagement de voirie (**à l'été 2023**)
- 7 **Passerelle Rapas** : lancement des travaux (**été 2022**) pour 12 mois
- 8 **Secteur Bénézet** : déploiement du stationnement résident (**mars-avril 2023**)
- 9 **Rue Bénézet** : Sécurisation de la sortie de l'école Bénézet, tout en maintenant l'accès au lycée Déodat de Séverac pour les pompiers et les livraisons
- 10 **Place Croix-de-Pierre** : Projet cœur de quartier en cours d'étude suite aux ateliers
- 11 **Rue Fieux** : Etude en cours pour la sécurisation et l'amélioration de l'accessibilité pour les piétons et les cyclistes (suite à la concertation sur site).
- 12 **Route d'Espagne** : Déploiement d'une caméra à proximité de la centralité commerciale





Lancement des travaux de la Passerelle Rapas –

Rappel du planning des travaux (sous réserve d'aléas techniques et climatiques)

Fermeture digues haute et basse en cours :

- Digue haute : d'octobre à décembre
- Digue basse : Du 21 novembre au 09 décembre
- Printemps 2023 : Quelques fermetures ponctuelles

A compter du mois de janvier, l'une des digues sera toujours ouverte pour favoriser la circulation des piétons et des vélos

Les travaux en cours portent sur la préparation et la réalisation du système de fondation des piliers



Passage André Gastou

Commission de quartier 2.2

Mardi 15 novembre 2022



Mon Quartier + Facile

MAIRIE DE  TOULOUSE



Route de Seysses

Rappel du planning des travaux

(sous réserve d'aléas techniques et climatiques)

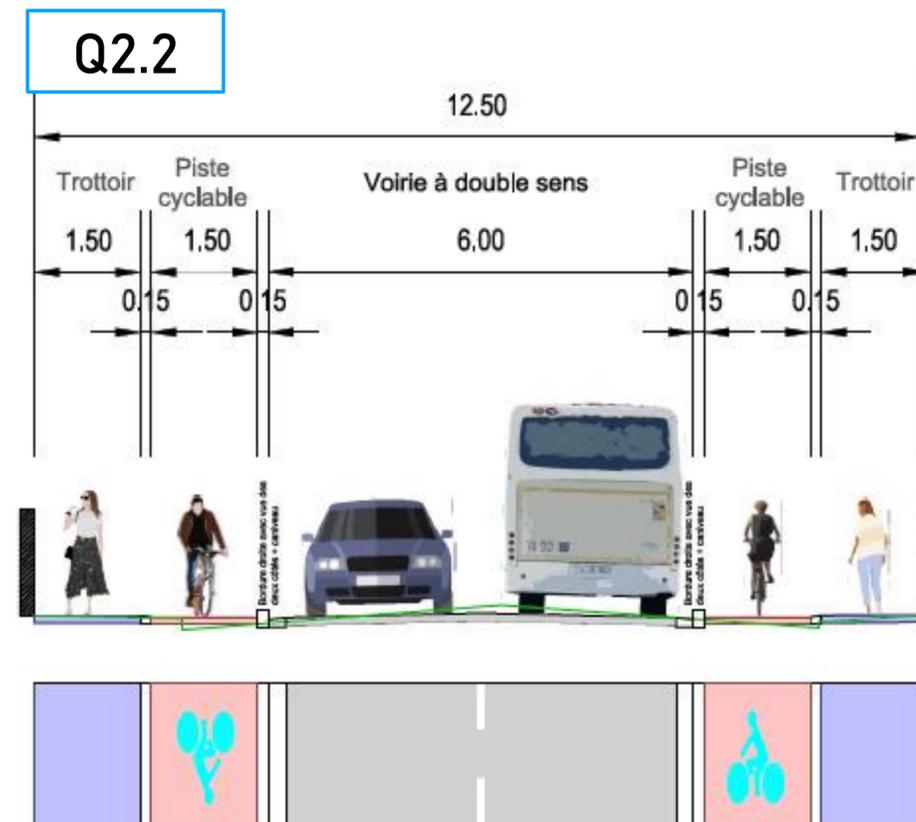
Rappel – Travaux techniques réalisés en 2021-2022 :

- travaux sur réseaux souterrains
- Enfouissement des réseaux sur le tronçon dans le quartier 2.2, permettant de libérer les trottoirs

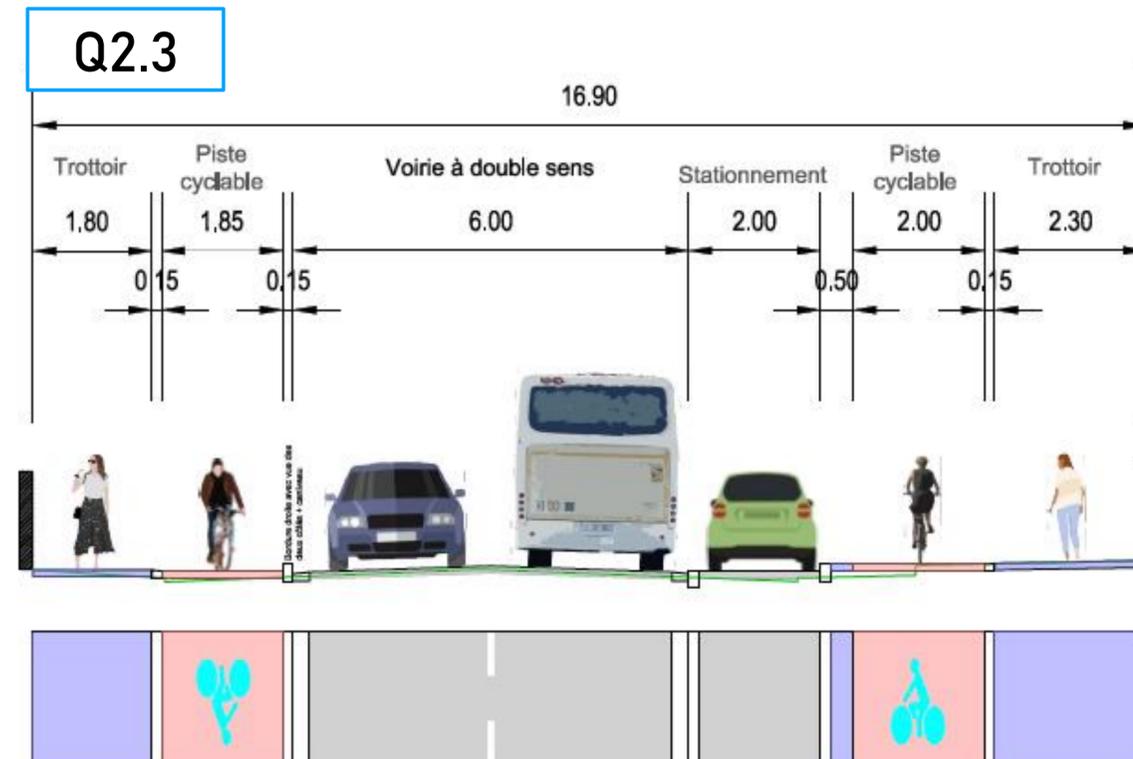
A venir en 2023 : reprise définitive de la couche de roulement, création de la piste cyclable monodirectionnelle de part et d'autre, sécurisation des carrefours, végétalisation...

Commission de quartier 2.2

Mardi 15 novembre 2022



un projet concerté avec les habitants



Sécurisation des abords des écoles

Sécurité des cyclistes et des enfants aux abords des groupes scolaires : implantation de balisettes pour protéger les bandes cyclables au niveau des ralentisseurs

D'autres projets en cours d'étude devant l'école Bénézet et les Oustalous



Groupe scolaire Les Oustalous



Ecole Maurice Bécanne

Commission de quartier 2.2

Mardi 15 novembre 2022

Mobilité durable : bornes pour véhicules électriques et voitures en autopartage

Mise en exploitation d'une nouvelle station de recharge pour véhicules électriques, normale 22kW et ultra-rapide, composées de 2 bornes chacune :

1 Au 96 avenue de Muret : Depuis le 12 septembre 2022

+ d'infos sur le réseau des bornes de recharge électrique : [Bornes de recharge - Toulouse Métropole](#)

Mise en service d'un nouveau véhicule en autopartage Citiz :

1 Dans la zone de La Pointe

+ d'infos sur le réseau des véhicules en autopartage : [Se déplacer en voiture - Toulouse Mairie Métropole, site officiel.](#)

Commission de quartier 2.2

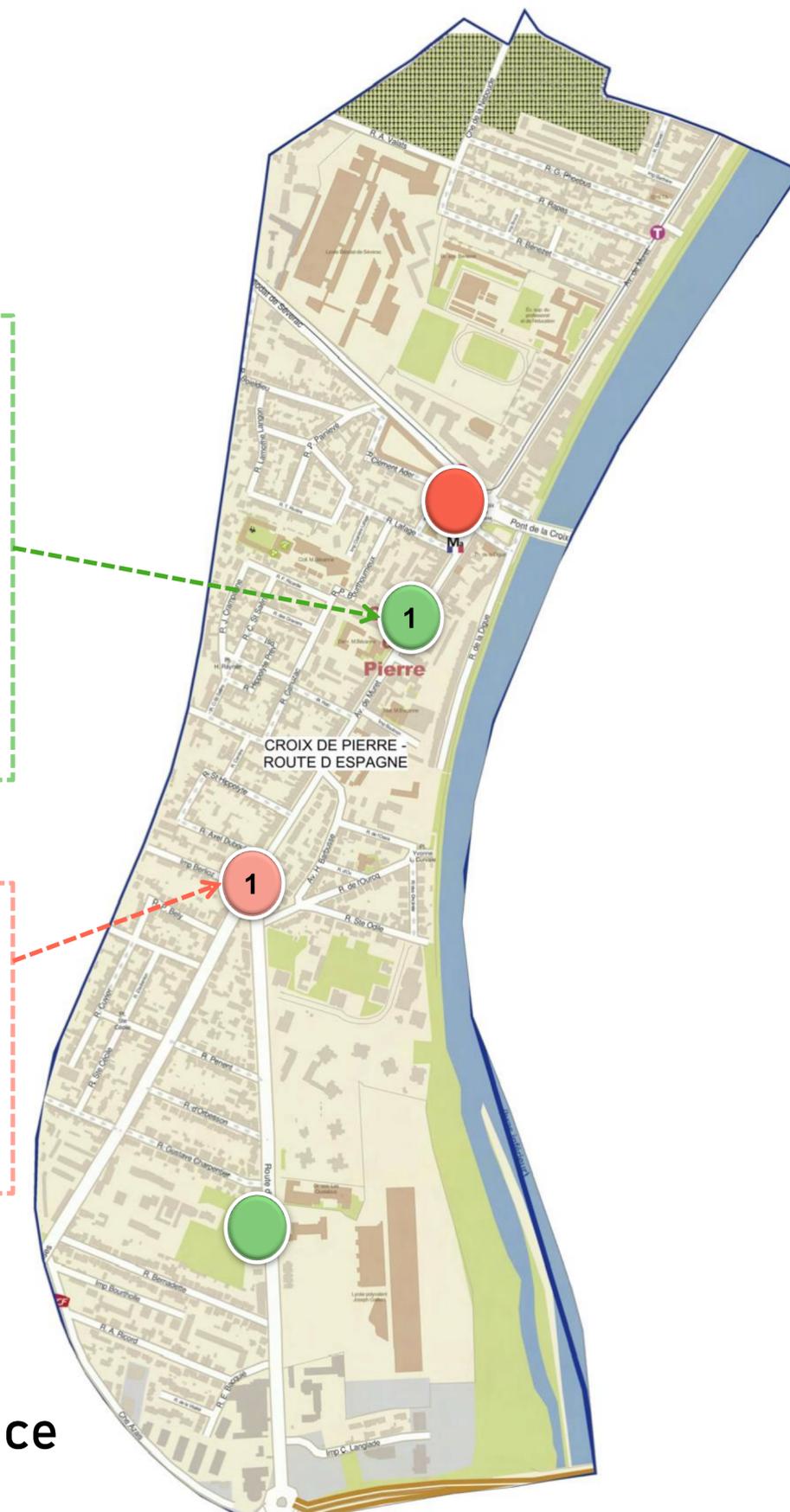
Mardi 15 novembre 2022



Borne de recharge déjà en place

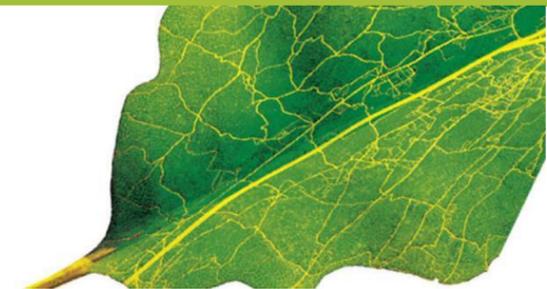


Véhicule en autopartage déjà en place

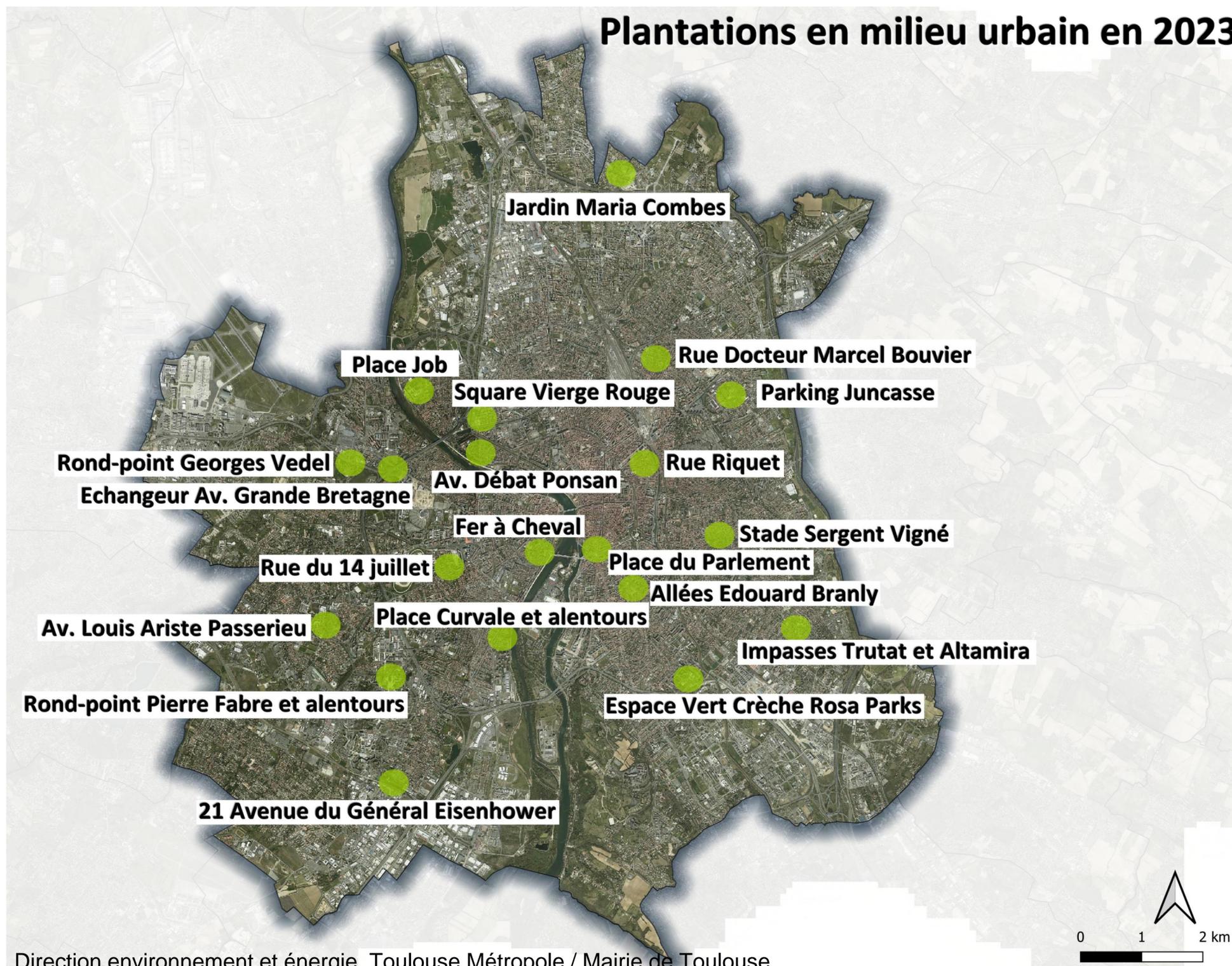




PLAN 100 000 arbres



Plantations en milieu urbain en 2023



Plantation d'un site urbain par an par quartier, soit 20 sites plantés chaque année.

Pour 2023 pour notre quartier, site de plantation priorisé : place Curvale et rues autour (à l'étude)

Certains de ces sites sont en cours d'étude de faisabilité technique.

Pour toute demande de renseignement, merci de contacter l'équipe du Plan 100 000 Arbres à l'adresse suivante :

planarbres@mairie-toulouse.fr



Mon Quartier + Facile

MAIRIE DE  TOULOUSE





PLAN 100 000 arbres

Présentation du calendrier type de la concertation

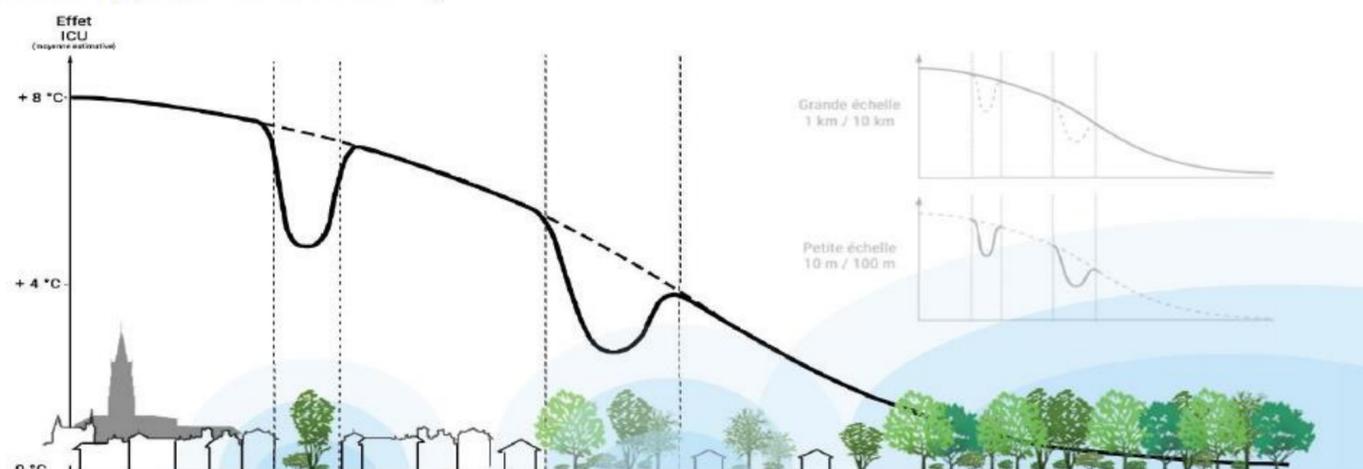
→ 1 atelier sera réalisé par an, par quartier, pour définir avec les toulousains les aménagements adaptés aux usages de chaque site sélectionné.

→ Ces ateliers se dérouleront sur le premier trimestre de l'année en cours, les travaux seront programmés au dernier trimestre de cette même année.

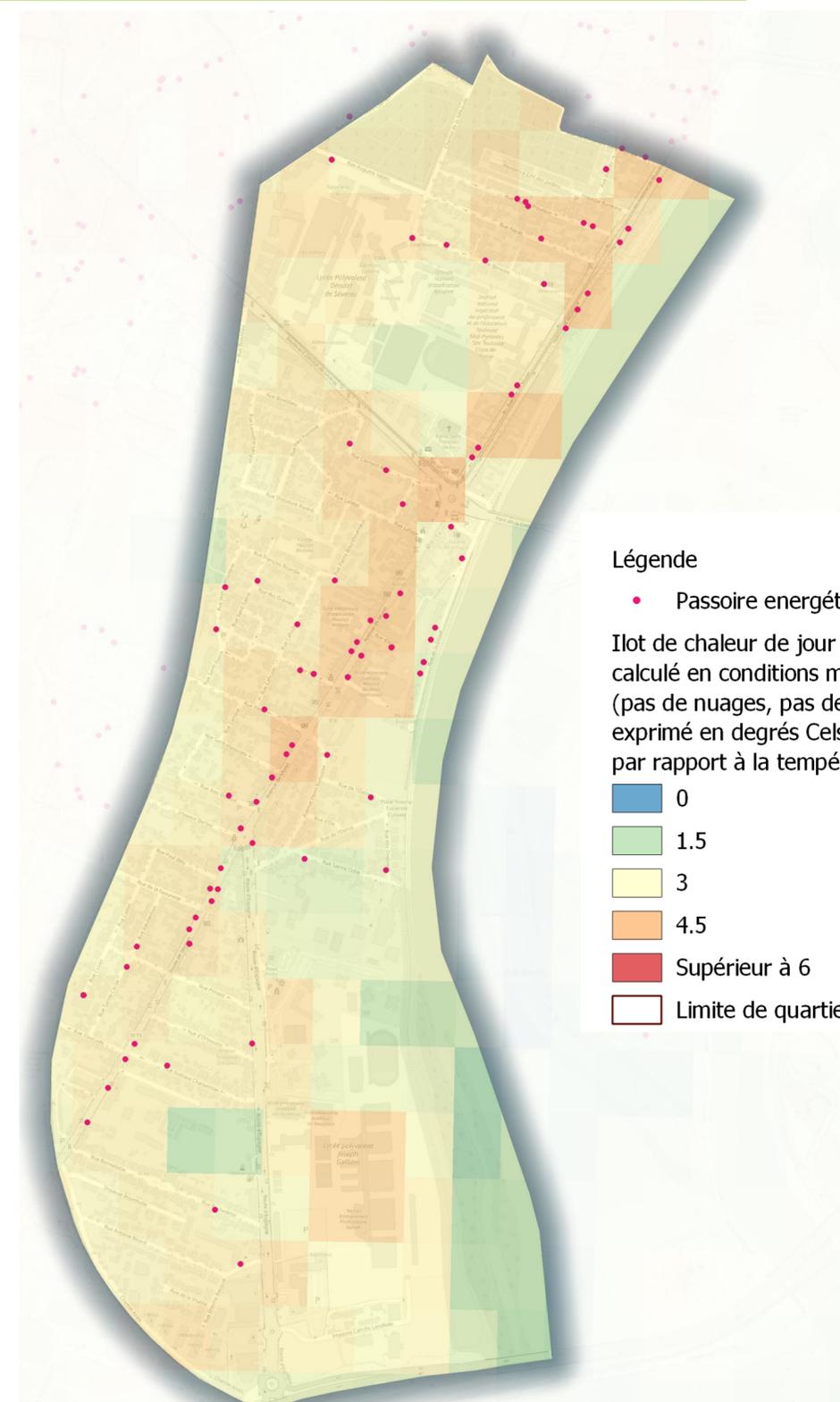
L'arbre, régulateur thermique des villes :

Gain thermique de - 3 à - 5 degrés en moyenne.

En saison estivale, écarts de température allant jusqu'à +7 degrés entre les zones les plus fraîches de la ville (berges de la Garonne et du Touch, Pech David) et les secteurs les plus chauds (quartiers 1.1 et 1.3).



L'amplitude d'ombrage des arbres permet de couvrir de grandes surfaces au sol et faire baisser la température de surface.



Légende

• Passoire énergétique (F et G)

Ilot de chaleur de jour (21h 22h) moyen en août 2021 calculé en conditions météorologiques optimales (pas de nuages, pas de vent pas de pluie) exprimé en degrés Celsius d'écarts par rapport à la température de référence (Forêt de Bouconne)

0

1.5

3

4.5

Supérieur à 6

Limite de quartiers



ESPACE VERTS ET VEGETALISATION

Plantations à venir cet hiver / à l'étude :

- 1 Plantation complémentaire d'arbres en bas de digue, le long de la Garonne (à l'étude)
- 2 Plantation de 3 arbres impasse Camille Langlade, Lycée Gallieni
- 3 Plantation d'1 arbre au square des Petits Débrouillards
- 4 **Projet de plantation concerté le 27 septembre : Place Henri Raynier : proposition de plantation et de végétalisation – REFUS – Projet à revoir**

.2: Croix-de-Pierre / Route d'Espagne



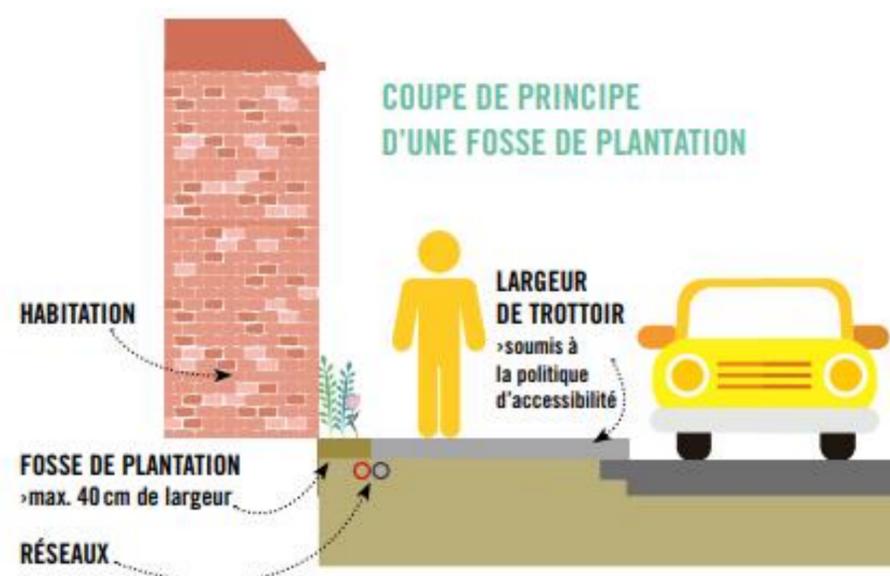
Commission de quartier 2.2
Mardi 15 novembre 2022

ESPACE VERTS ET VEGETALISATION



Afin de végétaliser au maximum les rues du quartier, tous les habitants sont invités à participer à l'opération [Des fleurs sur mon mur · Toulouse Mairie Métropole, site officiel.](#)

Une démarche participative qui permet aux toulousains de planter au pied de leur façade, de fleurir des balcons ou fenêtre, de végétaliser les pieds d'arbres ou encore d'entretenir des parcelles sur l'espace public.



Commission de quartier 2.2
Mardi 15 novembre 2022

Mon
Quartier
+ Facile

Enveloppe de quartier

L'enveloppe de quartier doit :

- › Financer des **projets d'investissement** et mettre en œuvre des réalisations concrètes améliorant la vie de quartier et le quotidien des habitants.
- › En consultant les **membres du Bureau de quartier**.
- › Dans des **domaines de compétences municipales** : espaces verts, équipements sportifs, bâtiments municipaux (aménagement, rénovation, etc.), éclairage public, etc.

Commission de quartier 2.2

Mardi 15 novembre 2022

ENVELOPPE DE QUARTIER



55 400€

Pour chaque quartier toulousain



Mon Quartier + Facile

MAIRIE DE  TOULOUSE

Enveloppe de quartier 2022 : l'amélioration de l'Espace Lafage

Ravalement des façades non encore restaurées : 25 000 € TTC

- › Nettoyage haute pression – travaux préparatoires (rebouchage ponçage) – Reprise partielle des briques – Pose d'un fixateur sur les briques – 3 couches de peinture sur tous les supports (façade, menuiserie, bois, grille) – **Travaux réalisés en 2023, au printemps**



Isolation des locaux associatifs de l'étage côté avenue de Muret : 17 000 € TTC

Isolation des combles, changement de 4 menuiseries et des convecteurs - **Finalisation des travaux : semaine prochaine**

Rénovation du petit local de la cour avec création de 2 locaux de stockage : 14 400 € TTC

Déploiement du réseau « Demandez Angela »



Mis en place par le secrétaire d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, soutenu par HeForShe, le dispositif "Demandez Angela - Ask Angela", vise à créer un réseau sûr et solidaire de lieux (bars, hôtels, commerces, lieu accueillant du public...) ayant la capacité d'assister et de soutenir les personnes qui se trouvent en situation de harcèlement ou se sentent en insécurité.

3 principes d'exécution :

- Porter assistance et soutenir toutes les personnes faisant appel au dispositif
- Informer et impliquer l'ensemble des employé.e.s dans la mise en œuvre du dispositif
- Communiquer la participation des établissements de manière visible et durable



Commission de quartier 2.2

Mardi 15 novembre 2022

Si vous souhaitez candidater : dispositif.angela@mairie-toulouse.fr

Animations

Retour sur la Fête du quartier 2.2 organisée par les associations du quartier et le CRIC :

Samedi 17 septembre, de 9h30 à 22h sur la place de la Croix de Pierre

Portes-ouvertes du Théâtre de la Digue

Initiations par les asso

Repas de quartier

Lecture de contes

Stands des commerçants

...



Samedi 10 décembre, Marché de Noël. De 09h30 à 20h00.
Avenue Henri Barbusse. Organisé par « Miss Théonie »

Samedi 17 décembre, Passage du père Noël, de 10h à 12h30 sur l'avenue de Muret

Du rond-point Pierre Bourthoumieux au rond-point du 21 septembre 2001

Commission de quartier 2.2

Mardi 15 novembre 2022

Temps d'échanges

Commission de quartier 2.2
Mardi 15 novembre 2022



Mon Quartier + Facile

MAIRIE DE  TOULOUSE

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

027



Pour un rendez-vous contacter le : 05 61 22 20 95

Votre Maire de Quartier
Julie PHARAMOND
Conseillère Municipale déléguée en charge
des clubs sportifs amateurs et du handisport



SECTEUR RIVE GAUCHE

Maison de la citoyenneté Rive Gauche
20, place Jean-Diebold 31300 Toulouse
05 61 22 38 90
secteur.rive-gauche@mairie-toulouse.fr

Commission de quartier 2.2

Mardi 15 novembre 2022

MAIRIE DE  TOULOUSE